

Conseil du 10^e arrondissement Séance du 27 septembre 2022

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-deux, le 27/09/22 à 18h30, le Conseil du 10^e arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, dans la Salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire d'arrondissement.

Date de la convocation : 21/09/22

Étaient présents : M. Éric ALGRAIN ; M. Raphael BONNIER ; M. Ulf CLERWALL, Mme Alexandra CORDEBARD ; M. David DELPLANQUE ; Mme Awa DIABY ; Mme Isabelle DUMOULIN ; M. Rémi FÉRAUD ; M. Bertil FORT ; M. Philippe GUTTERMANN ; Mme Pauline JOUBERT ; M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Philomène JUILLET ; M. Sylvain RAIFAUD ; Mme Sylvie SCHERER ; M. Paul SIMONDON ; Mme Léa VASA ; M. Thomas WATANABE-VERMOREL.

Absents excusés : Mme Kim CHIUSANO a donné pouvoir à M. Paul SIMONDON ; Mme Laurence PATRICE a donné pouvoir à M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Dominique VERSINI a donné pouvoir à Mme Alexandra CORDEBARD ; Mme Philomène JUILLET a donné pouvoir à Mme Pauline JOUBERT pour le début du Conseil.

TABLE DES MATIÈRES

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office	4
10 2022 13 - Désignation du secrétariat de séance	4
10 2022 13 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 juin 2022 ..	4
DDCT 60 - Détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale	4
DDCT 61 - Dotation d'investissement - délibération cadre investissement 2023	9
DDCT 62 - Objet : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2023	9
DPE 21 - Subventions (27 000 €) et conventions avec 2 associations œuvrant pour la prévention des déchets et au développement des « Territoires Zéro Déchet »	9
DPE 35 - Subvention (4 000 €) à l'association Enlarge your Paris pour son projet « Ménage ton canal »	11
DVD 102 - Actions contribuant au partage de l'espace public et à la Stratégie Paris Piéton - Subventions (31 500 €) et conventions avec 8 associations	12

DLH 192 - Location de l'immeuble 1, rue des Petites Écuries (10^e) à Élogie-SIEMP - Bail emphytéotique	16
DAC 10 - Subvention (100 000 €) et avenant à convention avec le Théâtre des Bouffes du Nord - SAS Centre International de Créations Théâtrales (10^e)	18
DAC 288 - Subvention de fonctionnement (7 000 €) à l'association CRL 10 (10^e)	20
DSOL 55 - Subventions (465 000 €) et conventions avec 65 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique	21
DSP 20 - Subventions (257 000 €) à 10 associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risque à destination des jeunes parisiens	23
DASCO 64 - Caisse des écoles - Versement de subventions exceptionnelles (4 750 000 €) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire	25
DFPE 143 - Mise en œuvre d'un plan de soutien en direction des acteurs associatifs de la Petite Enfance face à la crise sanitaire et économique	27
10 2022 15 - Mise à jour du règlement du Conseil des Séniors du 10^e arrondissement	28
SG 60 - Convention VDP-FDD Paris 2024 « Éducation par le sport » et convention avec les lauréats	30
Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription	32
2022 DPE 33 - Subventions (61 000 €) et conventions avec trois associations œuvrant pour la réduction des déchets	32
2022 DVD 105 - Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement à 15 associations (171 000 €) et conventions associées	32
2022 DLH 154 - Demandes et réitérations de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social et de rénovation de Paris Habitat	32
2022 DAC 554 - Subventions d'investissement (165 000 €) et conventions avec 6 établissements cinématographiques	32
2022 DAC 675 - Subvention (60 000 €) à l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe - ECUJE (10^e) et convention	32
2022 DAC 693 - Subvention (13 000 €) à l'association Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem (10^e)	32
2022 DAC 709 - Subvention (3 000 €) au Centre Medem Arbeter Ring (10^e)	32
2022 DEVE 62 - Animation des espaces verts parisiens. Subvention (8 000 €) à l'association La Fabrique documentaire	32
2022 DAC 242 - Subventions (241 000 €), conventions et avenants à convention avec 8 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir	32

2022 DASCO 87 - Subventions (284 000 €) avec conventions ou avenants avec des associations pour des résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et de l'Olympiade Culturelle	32
2022 DASCO 96 - Divers collèges - Dotations (1 087 099 €) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs	33
2022 DFPE 126 - Subventions (620 553 €), avenant n°1 à l'association France Horizon (10e) pour ces 3 établissements de Petite Enfance	33
2022 SG 47 - Transformations olympiques : Impact 2024 - Convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et conventions d'exécution	33
Vœu d'Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement, et des élu.e.s de la majorité municipale, relatif au classement du collège Françoise Seligmann en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP)	33
Vœu présenté par Sylvain RAIFAUD et les élu.e.s du groupe Écologie Paris 10, Élie JOUSSELLIN et les élu.e.s du groupe PCF, Paul SIMONDON et les élu.e.s du groupe Paris en Commun, Isabelle DUMOULIN et les élu.e.s du groupe Génération.s, relatif à la restauration de la qualité de service des bus parisiens et au retour à une offre complète de transports en commun sur toutes les lignes.	37
Vœu présenté par Léa VASA, Sylvain RAIFAUD et les élu.e.s du groupe Écologie pour Paris 10, relatif à l'utilisation du sursis à statuer sur le permis de restructuration des bureaux situés au 18-20 boulevard de Bonne Nouvelle	41
Vœu présenté par les élu.e.s du groupe PCF, Élie JOUSSELLIN, Laurence PATRICE et Philippe GUTTERMANN, relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Paris	44
Vœu présenté par les élu.e.s PCF, Élie JOUSSELLIN, Laurence PATRICE et Philippe GUTTERMANN, relatif à un usage intercalaire de l'immeuble du Tapis Rouge	48
Vœu présenté par Bertil FORT, rattaché au groupe Indépendants et Progressistes, relatif aux efforts pour tendre vers la sobriété énergétique à Paris	52

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers présents. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Léa VASA

La séance est ouverte à 18h35.

Mme CORDEBARD souhaite la bienvenue aux élu.e.s et au public présent dans la Salle des Fêtes et, en l'absence de questions de pré-conseil, propose d'entamer l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office

10 2022 13 - Désignation du secrétariat de séance

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose la désignation au bénéfice de l'âge de Léa Vasa comme secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
La délibération est adoptée à l'unanimité			

10 2022 13 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 juin 2022

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de demandes de modification, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 juin 2022.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
La délibération est adoptée à l'unanimité			

DDCT 60 - Détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose de présenter en bloc les délibérations DDCT 60, 61 et 62, et de les voter l'une après l'autre, à la suite des interventions des élu.e.s qui ont fait demande d'inscription. En introduction, elle

rappelle que la DDCT 60 constitue le cadre de référence qui permet le calcul de la dotation d'animation locale (DAL) et de la dotation de gestion locale (DGL) ; que la DDCT 61 permet l'engagement de fonds localisés sur des équipements non localisés ; et, enfin, que la DDCT 62 établit le nombre des équipements et sert de cadre à la fixation du montant de l'état spécial de l'arrondissement. Il ne sera pas question de donner des montants, mais de définir les cadres dans lesquels ces montants seront proposés au cours du Conseil de novembre 2022.

En ce qui concerne la DDCT 60, son objectif est donc de déterminer le cadre de référence qui répartira les dotations de la DAL et de la DGL destinées aux états spéciaux des arrondissements pour le budget primitif 2023. Ce budget est difficile à fixer et à équilibrer, puisque la Ville se trouve aujourd'hui confrontée à une situation budgétaire inédite, qui l'oblige à effectuer un travail approfondi à la fois sur les recettes et sur les dépenses. La DAL comprend une part forfaitaire, liée à l'importance de la population, et une part liée à des critères socio-économiques. Elle comprend également des crédits destinés aux conseils de quartier. Le montant de la DGL, quant à lui, est déterminé en fonction des créations ou réouvertures d'équipements, en tenant compte des caractéristiques propres des arrondissements, et notamment de la composition socio-professionnelle de la population. Le budget primitif des états spéciaux d'arrondissement ventilé, c'est-à-dire fléché dans les différentes parties du budget de l'arrondissement, sera présenté à la séance du mois de novembre, comme chaque année. À cette occasion, sera également présentée une communication sur la programmation des investissements d'intérêt local et des investissements localisés.

La DDCT 61 est une délibération-cadre pour les investissements 2023. La dotation d'investissement de l'état spécial de l'arrondissement a pour objectif de financer les investissements dans les équipements de proximité. À ce sujet, Mme CORDEBARD rappelle que le Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil de Paris peut autoriser le Conseil d'arrondissement à engager, pour sa section d'investissement, des dépenses non fléchées vers les équipements de proximité, comme des travaux de voirie ou de végétalisation. La délibération propose de reconduire cette autorisation pour l'année 2023, en sachant que cela n'impactera pas les investissements localisés, ceux-ci relevant d'un autre cadre réglementaire. Mme CORDEBARD précise que le 10^e arrondissement n'a pas utilisé cette possibilité jusqu'à maintenant, mais qu'il a l'intention d'y recourir en cas de besoin.

La DDCT 62 établit la liste exhaustive des équipements de proximité pour l'année 2023. Il s'agit d'équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale, ainsi que des espaces verts dont la superficie est inférieure à 1 hectare. Comme chaque année, le Conseil de Paris du mois de novembre votera, d'après l'avis du Conseil d'arrondissement, l'actualisation de l'inventaire des équipements de proximité de l'ensemble des arrondissements au titre de l'année 2023. L'adoption de l'inventaire est un préalable à l'élaboration des états spéciaux, car les dépenses sont liées au nombre et à la qualité des équipements. Dans un contexte de territorialisation des politiques municipales parisiennes, qui accroît les prérogatives de l'arrondissement en en faisant l'échelon de référence pour toutes les politiques

publiques parisiennes, le rôle des équipements dans la structuration du quotidien des habitant.e.s est assez élargi. Mme CORDEBARD pense notamment au multiusage des équipements, par exemple à l'ouverture des cours d'école au public. Cela s'insère dans une démarche internationale, engagée par la Ville de Paris en 2020, connue sous le nom de « la ville du quart d'heure », qui se propose de faire bénéficier les citoyen.ne.s de tous les services publics essentiels à une distance de 15 minutes à pied ou en vélo.

Le 10^e arrondissement dispose de 129 équipements de proximité, repartis de la manière suivante : 28 écoles ; 20 crèches, haltes-garderies et multi-accueils ; 8 gymnases ; 3 piscines ; 5 terrains d'éducation physique et sportive ; 1 boulodrome ; 4 centres d'animation ; 1 conservatoire ; 2 bibliothèques et 3 médiathèques ; 53 équipements de la direction des espaces verts dont 7 jardins ; 1 kiosque citoyen ; 1 maison de la vie associative et citoyenne ; et, enfin, 1 mairie d'arrondissement. Mme CORDEBARD laissera M. BONNIER présenter l'ouverture prochaine du kiosque citoyen, qui jouera un rôle essentiel en matière d'accueil du tissu associatif et de participation citoyenne.

Madame la Maire invite ensuite les élus qui se sont inscrits à prendre la parole : M. DELPLANQUE pour la DDCT 61, M. RAIFAUD, M. FORT et M. BONNIER pour la DDCT 62.

M. DELPLANQUE rappelle que les trois délibérations présentées constituent la première étape officielle de l'élaboration du budget 2023 du 10^e arrondissement et, par extension, du budget de la Ville. Comme Madame la Maire l'a rappelé, l'élaboration de ce budget se fait dans un contexte particulier, la crise Covid-19 ayant considérablement réduit l'épargne brut de la Ville, qui est aujourd'hui confrontée à une inflation forte causée par l'augmentation du prix de l'énergie, alors même qu'une de ses ressources, la taxe d'habitation, a été supprimée. Cela aura un impact évident sur le budget et sur l'état spécial, notamment sur la DGL qui permet de payer l'énergie consommée dans les différents équipements de l'arrondissement.

De nouvelles pistes devront être trouvées, afin de poursuivre la politique ambitieuse de la municipalité pour améliorer les conditions de vie des habitant.e.s. Le travail mené par Nicolas BONNET OULALDJ et Paul SIMONDON est, à ce titre, très précieux, car il sera nécessaire de disposer d'un budget à la hauteur pour continuer d'adapter la ville, multiplier les « rues aux écoles », accompagner les travaux d'« embellir Paris », atteindre les objectifs de création de nouveaux logements sociaux, ou encore développer l'implication citoyenne dans les quartiers. Il sera possible de revenir sur les pistes à envisager dans le cadre du vœu déposé par le PCF, qui sera étudié à la fin du Conseil. Les élu.e.s du groupe Génération.s voteront favorablement ces 3 délibérations.

À propos des équipements du 10^e arrondissements, **M. RAIFAUD** tient à souligner deux points qui lui paraissent importants. Le premier est que l'établissement de la rue Paradis reste prioritairement une école, ainsi que les citoyen.ne.s l'ont souhaité, même si d'autres usages de cet équipement sont prévus. Le deuxième point, dont il se réjouit, concerne l'implantation du kiosque citoyen dans les locaux de la caserne

Château-Landon. Dans une réunion qui a eu lieu une semaine plus tôt, M. BONNIER a présenté ce nouvel espace aux associations de quartier qui pourront en disposer pour organiser toutes sortes d'activités.

M. FORT considère que la délibération DDCT 62 est intéressante pour trois raisons. La première est qu'elle accorde plus de pouvoirs aux arrondissements, ce qui va dans le sens d'une municipalité plus réactive aux besoins des habitant.e.s. Elle est également intéressante parce qu'elle rappelle que la Mairie du 10^e gère et a donc la responsabilité de nombreux équipements de proximité. Certains d'entre eux, comme les jardins et d'autres espaces publics, ne peuvent pas être utilisés de façon sereine par les riverains qui ne s'y sentent pas en sécurité, car ces lieux sont souvent squattés et sales. Comme la délibération le rappelle, la charge de les rendre accueillants ne revient pas à la mairie centrale ou à l'État, mais à la mairie d'arrondissement. Enfin, la DDCT 62 est intéressante parce qu'elle oblige l'exécutif à consulter le Conseil d'arrondissement avant d'intervenir sur les équipements de proximité. Ce qui n'a pas toujours été le cas depuis le début de la mandature, comme le rappelle l'épisode de la fermeture de l'école Paradis, décidée sans l'accord préalable du Conseil d'arrondissement. Pour ces trois raisons, M. FORT votera favorablement.

M. BONNIER souhaite dire quelques mots à propos du kiosque citoyen, ce nouvel équipement inscrit à l'inventaire 2023 qui a déjà été présenté aux associations du 10^e arrondissement et qui traduit l'un des engagements de campagne du groupe Paris en Commun, à savoir la volonté de renforcer l'offre de locaux associatifs. Le 10^e arrondissement dispose en effet d'un tissu associatif très riche, mais il souffre, en même temps, d'un foncier très contraint qui rend la question de l'accès aux locaux difficile. Le kiosque citoyen, implanté dans la caserne de pompiers désaffectée de la rue du Château-Landon, qui héberge depuis sa rénovation par la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) un incubateur de la mode éthique et durable, aura un espace d'accueil de plus de 300 m² destiné à trois usages.

Le premier usage concernera directement les associations, à travers la mise à disposition des locaux et un aménagement intérieur qui sera le plus modulaire et polyvalent possible pour permettre des activités diverses, telles que réunions, expositions, espaces de travail, formations, cours de français, etc. Le deuxième usage concernera la participation citoyenne, en offrant notamment la possibilité aux conseils de quartier et à la mairie d'organiser des réunions, dans le cadre, par exemple, de la concertation sur le budget participatif, ou encore des formations pour les volontaires de Paris. Cela permettra d'amener de la démocratie locale hors des murs de la mairie dans le Nord de l'arrondissement. Un troisième usage concernera l'organisation de permanences de services publics municipaux, ainsi que de partenaires comme les organismes de sécurité sociale, pour renforcer le service public dans le 10^e suivant la logique de « la ville du quart d'heure ». Tout cela dans un quartier qui reste très mixte et populaire, même s'il n'est pas classé comme QPV (Quartier de la Politique de la Ville), point qui pourra d'ailleurs être questionné au moment où l'État révisera la carte de la géographie prioritaire.

Le bail avec la RIVP devrait être signé avant la fin de l'année 2022. La signature sera suivie par une phase de travaux qui sera mise à profit pour organiser en 2023 une concertation sur la gouvernance partagée avec les associations et les habitants.e.s. Les uns et les autres participeront aux décisions sur la programmation et les différents usages du kiosque citoyen, sur les plannings et la mise à disposition des salles, afin de permettre un accès aux locaux le plus large et le plus autonome possible. L'ouverture de ce nouvel équipement est prévue pour 2024, après la fin des travaux.

Mme CORDEBARD fait noter que le renforcement de l'offre de locaux associatifs est un engagement de campagne pris à l'échelle parisienne, qui se déclinera dans le 10^e arrondissement, entre autres, par l'ouverture du kiosque citoyen au cours de l'année 2024. En ce qui concerne les points soulevés par M. FORT, elle ne souhaite pas revenir sur les conditions de fermeture de l'école de la rue Paradis, qui ont déjà fait l'objet de nombreuses discussions au sein du Conseil d'arrondissement. Elle rappelle cependant que ce dernier s'était exprimé en faveur de la fermeture de l'école, et que c'était le Conseil de Paris qui avait émis un avis contraire.

Quant aux parcs et jardins, Madame la Maire rejoint M. FORT sur la nécessité que les espaces publics soient, à tout moment, des lieux de partage où les riverains puissent se rendre en toute sécurité. La municipalité a rencontré un certain nombre de difficultés qui sont, par ailleurs, parfaitement identifiées, et est décidée à déployer, aussi bien à l'échelle de l'arrondissement qu'à l'échelle de la Ville de Paris, un certain nombre de moyens pour les résoudre. Des améliorations ont déjà été constatées, notamment grâce à la rénovation récente des squares Aristide Cavaillé-Coll et Alban Satragne, et au renforcement de l'entretien du jardin Marielle Franco. Madame la Maire salue l'engagement de la préfecture de Police, qui collabore avec la municipalité pour combattre la délinquance, et rappelle que, quelles que soient les nouvelles compétences attribuées à la mairie d'arrondissement, la lutte contre le trafic de drogues reste à Paris une compétence de la préfecture de Police.

Mme CORDEBARD propose aux élu.e.s de voter, l'une après l'autre, les délibérations DDCT 60, 61 et 62.

Résultat du vote pour la délibération DDCT 60 :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
La délibération est adoptée à l'unanimité			

DDCT 61 - Dotation d'investissement - délibération cadre investissement 2023

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
La délibération est adoptée à l'unanimité			

DDCT 62 - Objet : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2023

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
La délibération est adoptée à l'unanimité			

DPE 21 - Subventions (27 000 €) et conventions avec 2 associations œuvrant pour la prévention des déchets et au développement des « Territoires Zéro Déchet »

Rapporteure : Léa VASA

Mme VASA explique que la délibération DPE 21 soutient le projet de la Boutique sans argent, un lieu de don où il est possible de déposer des objets et en récupérer d'autres gratuitement. Située actuellement dans le 12^e arrondissement, cette boutique compte s'installer de façon éphémère dans tout Paris, y compris dans le 10^e arrondissement.

Plus largement, la délibération concerne les Quartiers Zéro Déchet. Forte de son test dans la rue de Paradis et grâce à son partenariat avec l'association Pik Pik Environnement, la municipalité a lancé l'opération dans deux nouveaux secteurs de l'arrondissement : les Quartiers Politique de la Ville de la Grange-aux-Belles et du Buisson Saint-Louis. Le premier bilan a été très positif, car presque une centaine d'animations ont été réalisées, dont une vingtaine dans les écoles, avec une très forte mobilisation associative. Pour continuer à mobiliser les habitants, la municipalité souhaite collaborer en 2023 avec la Régie de Quartier pour développer des projets plus structurés et à long terme qui se fixent comme objectifs de créer une ressourcerie, de

travailler avec les bailleurs sociaux et, surtout, de sensibiliser la population au tri des déchets alimentaires et à la lutte contre les encombrants. À ce propos, Mme VASA se félicite que la Ville collecte désormais les bacs jaunes trois fois par semaine, au lieu de deux.

M. ALGRAIN se réjouit que de nouvelles habitudes soient progressivement prises en matière de tri des déchets et que les dispositifs d'économie circulaire se développent dans le 10^e arrondissement. Depuis le projet « Rue Zéro Déchet », qui a été lancé en 2018-2019 dans la rue de Paradis et qui a connu un franc succès avec une diminution significative des déchets de près de 30%, grâce notamment à la participation des écoles, des commerçants et des habitants, d'autres arrondissements parisiens se sont sentis encouragés à se doter de Quartiers Zéro Déchet.

La délibération DPE 21 propose d'accompagner une structure qui a pour but la réduction et la valorisation des déchets. Elle pourrait d'ailleurs se raccrocher à la DPE 33 dont les objectifs sont semblables. M. ALGRAIN tient à saluer le travail collectif de la Ville en faveur de l'économie circulaire et de l'émergence de Territoires Zéro Déchet, ainsi que le travail de Mme VASA en lien avec les écoles et les parents d'élèves. Il tient également à rappeler que la Boutique sans argent, qui valorise le don, existe depuis 2013 dans le 12^e arrondissement et rayonne désormais jusqu'au 10^e. Il en profite pour annoncer que le 1^{er} octobre, à l'occasion de la Semaine européenne du développement durable, aura lieu un événement inédit au carrefour des 10^e, 11^e, 19^e et 20^e : « Belleville durable et solidaire » qui verra quatre arrondissements et environ 50 associations unir leurs forces pour faire découvrir aux habitants les acteurs de terrain et leur permettre de participer à des ateliers tout au long de la journée.

Mme CORDEBARD observe que la démarche des associations parisiennes mobilise et enthousiasme la municipalité en l'incitant à continuer sur la base des premiers résultats qui sont très encourageants.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

DPE 35 - Subvention (4 000 €) à l'association Enlarge your Paris pour son projet « Ménage ton canal »

Rapporteure : Léa VASA

Mme VASA informe que, pour la deuxième année consécutive, la municipalité a organisé l'événement « Ménage ton canal », qui de Saint-Denis s'est élargi cet été jusqu'à Pantin. De nombreuses animations, coordonnées par l'association Enlarge your Paris, à laquelle est destinée la subvention de 4 000 euros proposée par la délibération DPE 35, ont offert aux Parisien.ne.s la possibilité de participer à des visites du canal Saint-Martin et à la collecte des déchets flottants, ainsi que d'assister aux démonstrations des bateaux nettoyeurs. Les services de la Ville et plusieurs associations de quartier ont été impliqués dans le projet. Le point d'orgue de l'événement a consisté en trois sessions de baignade dans le canal, au cours desquelles des comportements très positifs de la part des baigneurs ont été observés. En effet, ceux-ci ont pris grand soin des berges du canal, qui étaient d'ailleurs dans un état impeccable grâce au service de Propreté de la Ville. En raison de son succès, la municipalité se propose de faire en sorte de pérenniser cette opération qui permet aux Parisien.ne.s de profiter du canal de différentes façons.

M. GUTTERMANN tient à saluer toutes les actions valorisant le canal Saint-Martin, qui célèbre cette année ses 200 ans. Au nom des élu.e.s communistes, il ne peut que se réjouir des événements sportifs et culturels qui visent à sensibiliser le grand public sur l'environnement en créant, en même temps, du lien social. L'opération « Ménage ton canal », organisée par l'association Enlarge your Paris, en constitue un exemple. Il tient également à saluer l'ensemble des bénévoles qui, en partenariat avec Open Swim Stars, ont permis aux usagers du canal de se le réapproprier et de profiter, face aux épisodes répétés de canicule, d'un couloir de nage pour se rafraîchir. Les baignades de mi-juillet et de fin août ont rencontré un franc succès, ce qui incite la municipalité à développer, pour l'année prochaine, des actions diversifiées au bénéfice de toute la population. Le groupe PCF votera en faveur de la délibération DPE 35.

M. BONNIER souhaite souligner que les trois journées de baignade dans le canal Saint-Martin illustrent parfaitement la volonté de la municipalité de transformer Paris. À cette occasion, des dizaines d'habitant.e.s ont pu ressentir la joie et le plaisir de se baigner dans des eaux vives en pleine ville. Cette opération, qui pouvait sembler inimaginable il y a quelques années, ouvre de nouveaux horizons. Comme Mme VASA l'a souligné, elle permet également de prendre soin du canal, qui constitue un joyau écologique et un réservoir de biodiversité très important pour le 10^e arrondissement, ainsi qu'une solution pour adapter la ville au dérèglement climatique. Après les phases de canicule de cet été, qui démontrent, si besoin en est, que l'urgence climatique est bien présente, il est nécessaire de créer des îlots de fraîcheur dans Paris.

Les baignades dans le canal Saint-Martin ont trouvé leur public, ce qui montre que le changement culturel est à l'œuvre et que la réticence d'une partie de la population est destinée à s'estomper dans les années à venir. Cette opération n'a pas seulement une valeur symbolique, mais elle représente aussi une solution permanente. M. BONNIER profite de l'occasion pour rappeler que deux concertations avec les associations

et les habitant.e.s sont prévues à ce sujet. La première, qui portera sur la révision du plan Climat, sera lancée le 6 octobre prochain dans les locaux de la mairie du 10^e, sous l'égide de M. ALGRAIN, et durera jusqu'au mois de décembre. La deuxième concertation sera lancée en début 2023 et portera sur la transformation du canal Saint-Martin, sur son aménagement et ses usages possibles. Le groupe Paris en Commun votera avec enthousiasme en faveur de la délibération DPE 35.

Mme CORDEBARD indique que le succès rencontré par les baignades dans le canal Saint-Martin invite la municipalité à pérenniser cette opération occasionnelle, tout en veillant à ce que l'équilibre du canal et sa biodiversité soient préservés. Les services de la Ville devront être impliqués afin d'encadrer les actions futures, qui constitueront une solution pour accompagner les habitant.e.s en cas de forte canicule.

Mme CORDEBARD souhaite rappeler que l'association Enlarge your Paris, a fait partie des associations incubées au sein de la Résidence de l'Eau de la Mairie du 10^e. Ayant désormais terminé son travail, celle-ci sera bientôt remplacée par la Résidence du Durable, au sein de laquelle l'association Enlarge your Paris trouvera également sa place. Parmi les 39 structures qui ont candidatées, 21 ont été retenues sur la base de critères définis préalablement. Cet outil original permettra à des entreprises, à des associations, à des collectifs, mais aussi à des institutions de travailler ensemble pour mettre en œuvre des projets au bénéfice du territoire. Cette façon de travailler, qui fait tomber des barrières et met les énergies collectives au service du défi climatique, s'inscrit dans une démarche globale dans laquelle le 10^e arrondissement s'est engagé avec détermination et créativité, dans l'espoir de créer un modèle qui puisse être reproduit ailleurs.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	

DVD 102 - Actions contribuant au partage de l'espace public et à la Stratégie Paris Piéton - Subventions (31 500 €) et conventions avec 8 associations

Rapporteure : Pauline JOUBERT

Mme JOUBERT rappelle que la Stratégie Paris Piéton avait été votée en 2017 et qu'elle était destinée à se décliner sur des temps longs et sur plusieurs axes. À l'époque, il était question de créer une « rue aux enfants » par arrondissement, ce qui s'est concrétisé dans le 10^e avec la transformation de la rue de Belzunce en « rue aux écoles » en septembre 2022. Il était également question de multiplier les zones de rencontre, ce qui s'est fait dans la partie basse de la rue du Faubourg Saint-Denis avec l'ajout du dispositif « Paris respire »

le week-end. L'information pour les piétons, qui devait être optimisée grâce à des plans indiquant des temps de trajets à pied, a été mise en place par la municipalité dans la rue d'Alsace. Le 10^e arrondissement devra avancer au cours de la mandature sur la question des grandes places, notamment en ce qui concerne la place du Colonel Fabien, mais il a réduit, depuis déjà un an, la limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'intégralité de ses rues.

La délibération DVD 102 porte, plus particulièrement, sur des subventions visant à financer huit associations pour un montant total de 31 500 euros. Deux d'entre elles concernent le 10^e arrondissement. Il est proposé d'attribuer un montant de 3 000 euros à l'association Des Cris des Villes, pour finaliser son diagnostic genré et aboutir à des préconisations d'aménagement dans des espaces publics du quartier Belleville/Amandiers/Ménilmontant. Il est également proposé d'attribuer un montant de 3 000 euros à l'association Quartiers du Monde, qui accompagne les jeunes filles dans un parcours émancipatoire pour leur permettre d'appréhender les usages du territoire de Belleville. Mme JOUBERT profite de l'occasion pour saluer le travail de Kim CHIUSANO, qui a récemment organisé une marche exploratoire dans le cadre de la démarche « embellir votre quartier » Louis Blanc, pour donner de la place à toutes et à tous dans l'espace public et améliorer le quotidien des Parisien.ne.s.

Mme JOUBERT souhaite également donner quelques perspectives de travail, perspectives qui se fixent comme objectif de faire des piétons une priorité et de clarifier le partage de l'espace public entre ces derniers et les usagers de vélos. La municipalité essaie de supprimer une place de surface sur deux pour le stationnement des véhicules des particuliers. Un exemple concret, la rue Saint-Vincent-de-Paul, dont les travaux viennent de se terminer, a déjà supprimé 100% du stationnement en surface. Pour atteindre l'objectif de 50% dans tout l'arrondissement, il faudra fournir des efforts supplémentaires dans certaines rues de l'arrondissement. La suppression d'une file de circulation pour les voitures, les poids lourds et les deux-roues motorisés dans la rue Lafayette permettra de récupérer de l'espace piéton sur les trottoirs et de faire en sorte que les vélos circulent de manière confortable et sécurisée sur la piste cyclable en cours de réalisation. Une expérimentation sera lancée en automne pour améliorer la rotation sur les places de livraison au sud-est de l'arrondissement, et des jardinières seront placées sur le boulevard de Magenta pour clarifier le partage entre les piétons et les vélos.

M. RAIFAUD observe que la Stratégie Paris Piéton constitue un élément important de la politique parisienne de transformation de la ville. Comme l'a expliqué Mme JOUBERT, un gros travail de récupération des espaces publics occupés par la voiture est en cours. Ce travail est encouragé par la présence massive des cyclistes, le mois de septembre ayant enregistré un record historique de circulation de vélos sur le boulevard de Strasbourg. Toutefois, la politique parisienne, qui vise à favoriser les mobilités douces, ne doit pas laisser de côté la marche à pied, qui représente le premier mode de déplacement à Paris. Il est important que la municipalité adopte une stratégie très forte pour que les piétons se sentent en sécurité dans une nouvelle forme de partage de l'espace public.

À cette fin, les subventions proposées dans le cadre de la délibération DVD 102 sont très utiles, car les associations auxquelles elles sont destinées permettent d'avoir une appréciation claire de la situation, en ce qui concerne notamment la place de la femme dans les espaces publics, grâce aux marches exploratoires. Il s'agit également d'activités solidaires, qui contribuent à faire en sorte que les habitant.e.s se sentent plus à l'aise non seulement dans leurs déplacements quotidiens mais aussi dans les différents lieux de partage, qu'il s'agisse des trottoirs ou des parcs et jardins.

M. JOUSSELLIN indique que la politique de la ville de Paris favorisant les mobilités douces est activement soutenue par les élu.e.s communistes qui, en 2020, se sont engagés à rendre Paris 100% cycliste en 2025. Toutefois, comme l'a rappelé Sylvain RAIFAUD, avant d'être des cyclistes les Parisien.ne.s sont tous, à un moment ou à un autre, des piétons. La délibération DVD 102 va donc dans le bon sens et les élu.e.s communistes voteront en sa faveur. Ce qui ne les empêche pas de s'interroger sur un autre engagement pris en 2020, à savoir la mise en place d'un Code de la Rue qui devrait permettre à l'ensemble des usagers de l'espace public de mieux cohabiter.

Pendant ces deux ans, la vie n'a pas toujours été simple pour les piétons, et spécialement pour les personnes âgées ou en situation de handicap. **M. JOUSSELLIN** pense notamment à la place occupée sur les trottoirs par les terrasses estivales qui, grâce au travail réalisé, entre autres, par David DELPLANQUE, sont aujourd'hui sous contrôle. Il pense également à l'essor des vélos et des trottinettes. Il serait donc utile que le Code de la Rue soit rapidement mis en place pour faciliter la vie des piétons. Même si Pauline JOUBERT ne peut pas encore disposer de tous les éléments du calendrier, car le projet est piloté à l'Hôtel de Ville par David BELLIARD, adjoint à la maire de Paris en charge des mobilités, il est important qu'elle puisse fournir dans les semaines à venir un calendrier plus précis des travaux en cours.

Mme DUMOULIN observe que les questions liées aux mobilités, à la pollution atmosphérique et sonore, et au partage de l'espace public font partie des engagements majeurs du programme de mandature de la majorité municipale. Il ne suffit pas, bien évidemment, de réduire l'usage de la voiture et d'augmenter celui du vélo. La circulation piétonne demeure le mode de déplacement privilégié des Parisien.ne.s, mode de déplacement qu'il faut garantir à tous, quels que soient l'âge, la motricité ou le genre. Comme l'a indiqué Pauline JOUBERT en rappelant les projets en cours de réalisation, la délibération DVD 102 n'inclut pas tous les aspects de la mobilité piétonne, elle n'inclut par exemple pas la mobilité fragile des enfants et des personnes âgées, ou celle réduite des personnes en situation de handicap.

Elle se concentre sur un des aspects de la problématique piétonne, à savoir le rapport genré à l'utilisation de l'espace public, particulièrement important dans le 10^e arrondissement.

Cette dimension guide, par ailleurs, le travail de la majorité municipale dans la réalisation de « cours oasis » dans les écoles, espaces qui ne sont pas modifiés uniquement pour s'adapter au changement climatique, mais aussi pour permettre un meilleur partage entre les filles et les garçons en s'appuyant sur les travaux de

sociologues et de géographes. La subvention destinée à l'association Quartiers du Monde vise à élargir ce travail à l'espace public dans son entièreté, notamment grâce à la méthode des marches exploratoires. Les élu.e.s du groupe Génération.s restent vigilants sur l'ensemble des questions posées sur la circulation piétonne et sur le partage de l'espace public, bien compris comme un espace fondamentalement gratuit et commun. Ils voteront en faveur de la délibération DVD 102.

Mme JUILLET se félicite que la délibération DVD 102 mette en avant des associations qui contribuent activement à apaiser l'espace public et à en assurer une pratique inclusive, l'une d'entre elles par le biais de marches exploratoires. Mais c'est le mot « sensibilisation » qui l'interpelle. La diminution de la place de la voiture dans le 10^e arrondissement transforme non seulement le paysage urbain, mais également son usage. Le rééquilibrage de celui-ci en faveur des piétons est absolument nécessaire et doit s'accompagner d'un meilleur apprentissage, d'une meilleure information et d'une action de sensibilisation et prévention. Mme JUILLET profite de l'occasion pour inviter les élu.e.s à se rendre, le lendemain, dans le village de Prévention routière installé sur la place de la République, pour participer à des expériences et des ateliers de sensibilisation sur les nouvelles mobilités.

Sensibiliser et informer, c'est bien l'objectif des associations visées dans la délibération. C'est aussi la mission de plusieurs acteurs institutionnels, dont la Ville de Paris, les mairies d'arrondissement et la Police municipale. Mme JUILLET ne parlera pas de sensibilisation sans évoquer la répression, ni de médiation et de prévention sans évoquer la verbalisation. Le développement de l'activité cycliste ne peut, en aucun cas, se faire au détriment des piétons et dans le mépris des règles de sécurité de base. Les policiers municipaux continuent à verbaliser les mauvais comportements des automobilistes, mais aussi ceux des cyclistes qui dérogent aux règles du Code de la Route. À ce propos, Mme JUILLET rappelle qu'en 1997, Philippe Delerm opposait le vélo à la bicyclette, en expliquant « qu'on naît bicyclette ou vélo, c'est presque politique ». Il n'avait sûrement pas anticipé la pratique cycliste des années 2020, ni le fait qu'il y aurait eu tout autant de vélos que de bicyclettes. Et si l'opposition entre les deux aujourd'hui n'est pas aussi claire qu'en 1997, les institutions publiques, les associations et les citoyens disposent des outils nécessaires pour restaurer le plaisir d'une pratique apaisée de la bicyclette, surtout que, comme l'écrivait Philippe Delerm, « les vélos doivent renoncer à cette part d'eux-mêmes pour aimer car on n'est amoureux qu'à bicyclette ».

Mme CORDEBARD souligne l'importance de continuer à récupérer de la place aujourd'hui dédiée aux voitures au bénéfice des vélos et des piétons, et d'encourager ces deux modes de déplacement à Paris. Cette révolution de la logistique des mobilités est difficile, car la ville a besoin de ses livreurs et des denrées périssables qu'ils amènent jusqu'à nous chaque jour. La municipalité doit poursuivre la voie sur laquelle elle s'est engagée, tout en veillant à régler le conflit entre les piétons et les vélos avant qu'il ne se développe et ne se durcisse. La municipalité peut compter sur sa Police, mais aussi sur les associations de cyclistes et de piétons, qui doivent apprendre à se parler afin que les uns et les autres partagent l'espace public sans heurts et en toute sécurité. Il sera probablement nécessaire de corriger certains aménagements cyclables anciens

pour mieux délimiter les espaces destinés aux uns et aux autres, et se rappeler, comme Philomène JUILLET l'a dit de manière poétique, que les usages du vélo ne sont pas tous les mêmes. Dans une ville contrainte comme Paris, il existe des règles à respecter, notamment en matière de vitesse et de fréquentation de certains axes routiers.

Mme CORDEBARD estime qu'il faudra également veiller à ce que le 10^e arrondissement ne se transforme pas en une voie de pénétration et de sortie autoroutière de la ville. Elle pense en particulier au boulevard de Magenta, à la rue Lafayette et à celle du Faubourg Saint-Martin où la circulation automobile est particulièrement dense.

Même si les décisions concernant ces axes de circulation n'appartiennent pas seulement à la mairie d'arrondissement, celle-ci doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour alléger le trafic routier et favoriser les déplacements rapides des véhicules de secours et de sécurité, ainsi que ceux des vélos et des piétons. Beaucoup de travail reste à faire, mais elle sait qu'elle peut compter sur l'engagement de tous les élu.e.s pour réguler la circulation dans le 10^e arrondissement et faire en sorte qu'une balade dans Paris reste un plaisir accessible à toute la population.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

DLH 192 - Location de l'immeuble 1, rue des Petites Écuries (10^e) à Élogie-SIEMP - Bail emphytéotique

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN informe que la Ville de Paris, en juillet dernier, a préempté l'immeuble situé au 1, rue des Petites Écuries dans le 10^e arrondissement. L'immeuble est constitué de quatre commerces, qui représentent 302 m², et de petits logements, qui représentent 287 m². Comme celui-ci fait l'objet d'une protection Ville de Paris pour son intérêt patrimonial, le bailleur Élogie-SIEMP souhaite réaliser un programme de logements sociaux. La délibération DLH 192 propose d'autoriser la maire de Paris à conclure un bail emphytéotique de 65 ans avec Élogie-SIEMP, et de voter sur la fixation des conditions de location. Une nouvelle délibération, qui sera présentée dans un prochain Conseil d'arrondissement, permettra de fixer la typologie de logement.

Il s'agit d'une nouvelle avancée pour la majorité municipale du 10^e arrondissement, qui s'est fixé l'objectif de créer 1 500 logements sociaux au cours de la mandature. Créer du logement social amène à dépenser de l'argent, mais c'est également un investissement pour l'avenir de la ville. Les personnes à faible revenu ne pourraient continuer de vivre à Paris, et ce serait toute l'économie de la ville qui en pâtirait. De nouveaux locataires de logements sociaux, réunis la veille dans la Salle des Fêtes de la mairie du 10^e, ont témoigné à la maire et aux élu.e.s présents leur reconnaissance pour leur avoir permis de vivre à Paris dans des conditions dignes. La majorité municipale continuera de saisir toute opportunité pour créer des logements sociaux. En invitant les élu.e.s à voter en faveur de la délibération DLH 192, M. JOUSSELLIN annonce qu'il ne portera pas le pouvoir de Laurence PATRICE, qui ne prendra pas part au vote, en tant que présidente d'Élogie-SIEMP.

M. FORT rappelle que la dette de la Ville de Paris dépasse les 7 milliards d'euros, deux fois plus qu'en 2014. La situation de ses finances n'est pas destinée à s'améliorer car, dans le contexte économique actuel, la Ville de Paris sera obligée de compenser l'augmentation du prix de l'énergie pour diminuer l'impact sur le portefeuille des Parisien.ne.s. Malgré ce constat, la majorité municipale continue à faire de gros investissements qui vont pénaliser les locataires du parc social déjà existant. En effet, la délibération demande au bailleur social Élogie-SIEMP d'aider la Ville de Paris à acheter un immeuble en lui versant immédiatement près de 3 millions d'euros, que le bailleur devra récupérer ensuite, grâce aux loyers versés dans les 65 prochaines années.

En considérant l'état de nombreux logements sociaux à Paris, et notamment dans le 10^e arrondissement, et en écoutant certains locataires se plaindre de fuites d'eau, de portes qui ne sont pas réparées, d'insécurité et de saleté, M. FORT se demande si ces 3 millions d'euros de fonds propres d'Élogie SIEMP ne devraient pas être dépensés pour rénover et rendre plus sûrs les logements sociaux déjà existants, plutôt que d'aller dans les poches de la Ville de Paris. Depuis que les loyers capitalisés existent, c'est près de 1,5 milliard d'euros qui a été prélevé sur les comptes des bailleurs sociaux. M. FORT ne s'oppose pas au rachat par la Ville de l'immeuble situé rue des Petites Écuries pour en faire des logements sociaux, mais il s'oppose au mode de financement qui va à nouveau pénaliser les locataires actuels du parc social. Il votera contre la délibération DLH 192.

M. JOUSSELLIN souligne à nouveau que la Ville de Paris doit investir dans l'avenir, et rappelle qu'à chaque fois que la majorité municipale présente une délibération concernant la création de nouveaux logements sociaux, pour une raison ou pour une autre, M. FORT émet un vote contraire. Ce qui lui pose un problème, c'est de toute évidence la création de logements sociaux.

Mme CORDEBARD souhaite insister sur le fait que le rachat de l'immeuble situé rue des Petites Écuries permettra à certaines personnes de continuer de vivre à Paris dans des conditions acceptables. La Ville de Paris n'a pas de « poches », mais elle a un budget qu'elle met quotidiennement au service des Parisien.ne.s

pour entretenir les écoles et les espaces verts, pour réaménager l'espace public et le rendre plus confortable pour les piétons, et pour créer un réseau de pistes cyclables. La Ville de Paris n'a pas de « poches », mais elle investit pour l'avenir afin d'améliorer les conditions de vie de ses habitants.e.s.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		20	
POUR	19	CONTRE	1
Abstentions		NPPV	1
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

DAC 10 - Subvention (100 000 €) et avenant à convention avec le Théâtre des Bouffes du Nord - SAS Centre International de Créations Théâtrales (10^e)

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN explique que, dans le cadre de la politique de soutien aux grandes institutions parisiennes qui travaillent au rayonnement de la capitale, la délibération DAC 10 propose d'attribuer une subvention au Centre International de Créations Théâtrales qui gère le théâtre des Bouffes du Nord, situé dans le 10^e arrondissement. Depuis 2010, ce théâtre est dirigé par Olivier Poubelle en collaboration, jusqu'à il n'y a pas longtemps, avec Olivier Manteï, qui a récemment été nommé à la direction de la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris. La subvention destinée au théâtre des Bouffes du Nord peut paraître importante, mais elle est tout à fait appropriée à l'activité déployée dans ce lieu exceptionnel. Une ancienne délibération, votée en décembre 2021, lui avait déjà attribué un montant de 60 000 euros. Pour atteindre la somme de 100 000 euros, annoncée dans la DAC 10, la Ville de Paris propose de voter une nouvelle subvention à hauteur de 40 000 euros.

M. ALGRAIN indique que la nouvelle saison théâtrale des Bouffes du Nord prévoit la mise en scène d'une pièce de Tiago Rodrigues, *Catarina et la beauté de tuer des fascistes*, tristement d'actualité, et rappelle que le dramaturge, producteur et comédien Tiago Rodrigues a été nommé, en juillet 2021, directeur du Festival d'Avignon, devenant ainsi le premier artiste étranger à prendre la tête de cette prestigieuse manifestation.

M. JOUSSELLIN se félicite que la subvention destinée aux Bouffes du Nord lui permette de saluer le travail remarquable réalisé par ce théâtre dans un quartier populaire du 10^e arrondissement. Les élu.e.s communistes voteront en faveur de la délibération DLH 10. M. JOUSSELLIN souhaite profiter de l'occasion pour rendre hommage à Peter Brook, décédé à Paris le 2 juillet dernier, qui a dirigé les Bouffes du Nord de

1974 à 2010 en donnant à ce théâtre une reconnaissance internationale. L'éveil théâtral de M. JOUSSELLIN, comme celui d'un grand nombre d'habitant.e.s du 10^e arrondissement, s'est fait aux Bouffes du Nord en assistant aux mises en scène de Peter Brook. Le 10^e est défini souvent comme l'arrondissement des théâtres, mais il ne le serait pas entièrement sans les Bouffes du Nord. Le 2 juillet dernier c'est donc une partie de l'histoire culturelle du 10^e qui s'est éteinte avec celui qui était capable de jouer Hamlet à vélo pour les enfants ou de mettre Fanny Ardant seule sur scène. Avec Laurence PATRICE, la municipalité devra réfléchir à la manière meilleure de lui rendre hommage.

Mme CORDEBARD partage le souvenir des moments merveilleux vécus en assistant aux mises en scène de Peter Brook. La nouvelle saison théâtrale des Bouffes du Nord est également enthousiasmante et rappelle, comme Éric ALGRAIN l'a souligné, le lien entre l'actualité politique et la culture. Il est important qu'il existe dans les quartiers du 10^e des lieux d'expression où les artistes peuvent faire rêver, nous emmener ailleurs et montrer le monde autrement. Les temps sont troubles et réservent bien de sujets de préoccupation, mais il ne faut pas oublier que, lorsque la culture a pu à nouveau s'exprimer librement après la crise sanitaire, les artistes ont repris leur place dans la société, en contribuant à préserver la démocratie des extrémismes, de la pensée toute faite et de la détestation des hommes par les autres hommes.

Il est nécessaire de se rappeler des émotions anciennes et d'en vivre de nouvelles en fréquentant les théâtres pour continuer à faire exister la belle société qui caractérise le 10^e. Le Conseil d'arrondissement rend aujourd'hui hommage à Peter Brook, et réfléchira dans les semaines à venir à la meilleure façon d'honorer sa mémoire. Mme CORDEBARD se félicite de voter une subvention destinée aux Bouffes du Nord, et profite de l'occasion pour saluer le travail de Rémi FERAUD, qui a beaucoup oeuvré pour que ce théâtre soit aidé par la Ville de Paris et puisse continuer à accueillir des troupes absolument époustouflantes tout en pratiquant des prix accessibles et en gardant son équilibre financier.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

DAC 288 - Subvention de fonctionnement (7 000 €) à l'association CRL 10 (10^e)

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que l'association CRL 10 a été reconduite tout récemment dans sa délégation de service public des centres d'animation de l'arrondissement, ce qui explique que la délibération soumise aujourd'hui au vote des élu.e.s n'a pu être présentée avant l'été. Cette délibération propose de subventionner un événement culturel majeur du 10^e arrondissement, la manifestation « Les Voix sur Berges » qui a traditionnellement lieu le dernier week-end du mois de juin. En 2021, en dépit du contexte sanitaire difficile, le CRL 10 avait quand même souhaité organiser son festival avec un protocole très strict et le porte du masque obligatoire. Ces contraintes ayant disparu cette année, 180 chorales et environ 100 000 chanteurs ont pu à nouveau s'exprimer librement. Plus de 30 000 personnes ont assisté à cet événement. La municipalité est ravie de pouvoir apporter au CRL 10 le soutien financier dont il a besoin pour organiser une manifestation de cette ampleur, grâce à une subvention de 7 000 euros qui vient compléter la partie versée à l'association au titre de l'animation locale.

M. WATANABE-VERMOREL se réjouit de l'existence du festival « Les Voix sur Berges », le chant collectif étant un excellent vecteur de plaisir et de culture, de bien-être et de capacité à vivre ensemble. L'animation culturelle est l'un des moyens dont la Ville dispose pour inciter les Parisien.ne.s à occuper l'espace public et à se l'approprier de manière très agréable. En matière d'occupation de l'espace public, le CRL 10 possède une belle expertise, que la municipalité mettra à contribution le 15 octobre prochain dans le cadre de la « Fête de la Science ». M. WATANABE-VERMOREL regrette cependant que les chorales soient soumises aux redevances de la SACEM, ce qui leur empêche de se produire gratuitement en public. Il souhaiterait savoir, à ce propos, si à l'origine de ces redevances il y a des négociations avec l'Hôtel de Ville ou si les chorales se trouvent dans un cadre juridique particulier.

Mme CORDEBARD propose de répondre à la question posée par M. WATANABE-VERMOREL dans un autre contexte et dans un autre moment, car ni elle ni aucun des élu.e.s présents ne disposent actuellement d'éléments de réponse. Elle rappelle cependant que la SACEM joue un rôle important dans la rémunération des artistes. Peut-être qu'il existe un cadre juridique particulier pour les chorales, il faudra creuser davantage le sujet.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		21	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

DSOL 55 - Subventions (465 000 €) et conventions avec 65 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

Rapporteur : Thomas WATANABE-VERMOREL

M. WATANABE-VERMOREL indique que la délibération DSOL 55 vise à financer des acteurs publics de l'inclusion numérique dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs. En ce qui concerne le 10^e arrondissement, elle propose d'attribuer 5 000 euros à l'association Code Code Codec et 5 000 euros à l'association Colombbus, ainsi que 40 000 euros à Emmaüs Connect pour ses interventions dans tout Paris. Dans une ville où 13% de la population se dit éloignée du numérique, il est utile de rappeler que l'accueil plurimodal doit constituer un engagement ferme de la part des politiques, l'objectif de former et d'accompagner l'ensemble de la population sur le numérique ne dispensant pas d'offrir d'autres modalités d'action pour garantir l'accessibilité universelle. Cela dit, un deuxième volet de la Stratégie parisienne de l'inclusion numérique est sur le point de voir le jour, grâce au travail conjoint de la Ville, de la CAF, de Pôle Emploi, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et de la Mission Locale. Cinq réseaux d'inclusion numérique maillent le territoire parisien pour permettre aux acteurs de terrain de se rencontrer. Tout récemment, 22 conseillers numériques ont été recrutés, dont une dans le 10^e arrondissement.

Les technologies de l'information ont profondément modifié la société depuis une cinquantaine d'années. Cette transformation s'accélère en multipliant le pouvoir collectif d'agir, pouvoir qui est cependant très inégalement réparti. Les enjeux colossaux liés à cette transformation restent mal saisis par le grand public. L'importance de la maîtrise des données personnelles, le capitalisme de l'attention, la fabrique de l'opinion, la déloyauté des services en ligne, l'obsolescence programmée ont des impacts massifs sur le plan économique, écologique, politique, démocratique et anthropologique. Les acteurs de l'inclusion numérique sont souvent des travailleurs sociaux qui luttent contre la misère et l'exclusion. Le déploiement d'une politique volontariste comme celle de la Ville de Paris constitue une occasion formidable d'émancipation, mais également un risque très élevé de participer à l'aliénation des populations les plus fragiles. Pour cette raison, il est important de trouver des solutions en termes de logiciels libres ou de plateformes de service loyales, les usages les plus courants étant actuellement investis par des entreprises dont les objectifs ne sont pas liés au bien commun. À ce titre, Emmaüs Connect propose des ordinateurs à des prix très accessibles, et des partenaires comme Colombbus sont en train de travailler à une expérimentation visant à doter les ordinateurs du système d'exploitation Linux plutôt que de Windows. Des solutions possibles existent et la délibération DSOL 55 aide à les trouver.

M. RAIFAUD salue la cohérence des actions entreprises par M. WATANABE-VERMOREL et souligne l'importance pour la municipalité de disposer d'un plan d'action dans le domaine du numérique. Un certain nombre de procédures administratives sont désormais dématérialisées, ainsi qu'un certain nombre de

procédures de participation citoyenne. Les habitant.e.s sont de plus en plus orienté.e.s à participer au débat public par voie électronique. L'inclusion numérique est devenue à la fois un sujet de droit et d'accès à la citoyenneté. Le fait de disposer d'une stratégie d'action bien définie est également important pour lutter contre les dérives spéculatives qui commencent à voir le jour. M. RAIFAUD pense notamment aux phénomènes de marchandisation autour de la question d'accès au numérique, et notamment aux entreprises qui essaient de faire inscrire sur leur site les bénéficiaires potentiels du RSA pour que ces derniers puissent en profiter. La municipalité doit se mobiliser aux côtés d'associations comme Colombbus, qui agit depuis longtemps en faveur de l'inclusion numérique et de l'insertion dans le 10^e arrondissement.

M. ALGRAIN estime que le combat pour l'inclusion numérique doit se poursuivre, une partie des Parisien.ne.s ne disposant pas encore des outils nécessaires pour dialoguer avec les administrations publiques par voie dématérialisée. Il est important que des actions soient menées, tout particulièrement dans les quartiers Politique de la Ville et dans les quartiers de Veille active. L'équipe de développement local de la municipalité est très attachée à accompagner toutes les associations qui œuvrent dans ce sens. M. ALGRAIN rappelle à ce propos que, pendant la crise sanitaire, la fracture numérique avait pénalisé un grand nombre de familles, certains enfants ne disposant pas du matériel informatique qui leur aurait permis de se connecter avec les enseignants et de suivre les cours de chez eux. Dans le cadre de la réussite éducative, la mairie du 10^e arrondissement avait alors fait en sorte qu'un bon nombre d'enfants soient dotés de tablettes numériques, pour qu'ils ne soient pas obligés d'interrompre leur éducation. L'association Colombbus réalise un travail tout à fait remarquable en direction des familles, en permettant notamment à des jeunes de bénéficier d'une formation professionnelle d'informaticiens qui les aidera à s'insérer dans le marché du travail.

Mme CORDEBARD souligne l'importance pour le 10^e arrondissement de ne pas se mettre systématiquement dans les mains des géants du Web, mais de chercher des solutions qui permettent de protéger les utilisateurs, et notamment les plus fragiles d'entre eux, des algorithmes commerciaux qui envahissent les écrans dans des proportions invraisemblables et qui essaient d'organiser la vie des gens. Ce n'est pas ce que la municipalité souhaite et, pour cette raison, il est nécessaire d'accompagner les utilisateurs dans leur parcours de formation sur le numérique.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		21	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	

DSP 20 - Subventions (257 000 €) à 10 associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risque à destination des jeunes parisiens

Rapporteure : Philomène JUILLET

Mme JUILLET indique que trois associations du 10^e arrondissement sont concernées par l'attribution des subventions dans le cadre de la prévention des conduites à risque à destination des jeunes parisiens. Il s'agit de :

- L'association Aremedia, qui organise des actions en direction des publics les plus vulnérables, et notamment des jeunes, pour les informer sur les conséquences de la prise de substances psychoactives dans leur vie affective et sexuelle, et pour les aider à restaurer l'estime de soi et la confiance dans les adultes et dans les institutions. Le montant de la subvention proposée s'élève à 62 000 euros ;
- La structure Itinérances de l'association Aurore, qui accompagne des jeunes en situation d'errance, exposés ou engagés dans des situations à risque dans tout Paris. Le montant de la subvention proposée s'élève à 10 000 euros ;
- La structure Charonne - Oppelia pour le projet « Ma santé le vaut bien ! », qui développe des actions de prévention des conduites addictives dans une approche globale des comportements à risque auprès de jeunes de 14 à 25 ans éloignés des dispositifs de santé. Le montant de la subvention proposée s'élève à 15 000 euros.

Les missions de prévention et de sensibilisation réalisées par ces trois associations sont indispensables. La prévention des conduites à risque auprès des jeunes figurera, d'ailleurs, dans le nouveau contrat de prévention et de sécurité de l'arrondissement, qui est en cours d'élaboration et qui sera signé dans les semaines à venir.

Mme SCHERER tient à saluer l'action des associations auxquelles sont destinées les subventions proposées par la délibération DSP 20. La consommation de produits psychoactifs et les addictions comportementales chez les jeunes constituent un sujet de préoccupation aussi bien pour les pouvoirs publics que pour les professionnels de la santé. D'après les données de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives, la consommation des jeunes à la fin de l'adolescence se différencie de celle de leurs aînés sur deux points principaux : le cannabis est davantage consommé par les jeunes générations et les épisodes d'alcoolisation importants y sont beaucoup plus fréquents. L'expérimentation de drogues illicites autres que le cannabis demeure en revanche peu fréquent et dépasse rarement les 3%. Ces pratiques addictives sont souvent associées à des comportements à risque, dont les conséquences peuvent être invalidantes sur le plan physique, psychique ou social. D'où la pertinence du travail réalisé par les associations qui font l'objet de la délibération.

Mme SCHERER souhaite souligner que les actions territorialisées permettent d'adapter et de développer des propositions qui aident les associations à aller au plus près du public visé dans les arrondissements. Les associations Aremedia, Aurore et Oppelia réalisent un travail qui, même s'il n'est pas restreint aux frontières de l'arrondissement, est fondamental pour les jeunes du 10^e. Mme SCHERER profite de l'occasion pour rappeler que les associations qui interviennent dans le domaine de la solidarité, du sanitaire et du social sont aujourd'hui en carence de personnel. Pour pallier cette difficulté, la Ville de Paris organise la « Semaine de l'attractivité des métiers de la solidarité », qui se tiendra du 10 au 14 octobre avec deux temps particulièrement forts : le « Forum des métiers du social et du soin », le mardi 11 octobre dans le Palais de la Femme, et la « Découverte des métiers des acteurs du territoire », le vendredi 14 octobre dans la Salle des Fêtes de la mairie. Les élu.e.s écologistes voteront en faveur de la délibération DSP 20.

Mme DUMOULIN observe que la délibération DSP 20 porte un enjeu majeur en matière de frein à l'insertion sociale et professionnelle, et au développement de la vie personnelle et émancipée des jeunes. La prévention et l'accompagnement, qui sont étroitement liés à la question de l'accès au droit à la santé, constituent un axe important du futur Contrat Jeunesse d'Arrondissement. Pour cette raison, Mme DUMOULIN souhaite louer le travail des associations de terrain, mais aussi celui des services de la Ville et, en l'occurrence, de la sous-direction à la Jeunesse qui a piloté la réalisation d'un Manuel de Santé à destination exclusive des jeunes, en collaborant avec les services de santé et les services informatiques de la Ville, et en relation avec le service Communication du 10^e arrondissement.

Les jeunes du 10^e peuvent désormais disposer d'un outil d'accès très facile (un code QR) qui répertorie de façon lisible l'ensemble des structures de santé gratuites ou conventionnées en secteur 1, ainsi que tous les acteurs de terrain liés à la jeunesse dans les domaines de la santé physique et mentale. Le groupe Génération.s votera très favorablement la délibération DSP 20.

Mme CORDEBARD estime important de soutenir les associations de terrain, de faire connaître leurs actions en faveur des victimes, jeunes et moins jeunes, d'addictions à des substances psychoactives. Il est possible de constater chaque jour, dans le 10^e comme dans les autres arrondissements parisiens, à quel point il s'agit d'une nécessité. En saluant le travail réalisé par les associations Aremedia, Aurore et Oppelia, Mme CORDEBARD se réjouit de la reprise des discussions avec l'État sur les questions liées à la consommation de drogues. Même s'il est encore trop tôt pour en évaluer les résultats, la volonté de collaborer pour trouver des solutions s'est au moins exprimée. Grâce à ses partenaires, la municipalité a la possibilité de documenter un travail de réflexion qui va l'accompagner dans ses choix stratégiques et lui permettre de se charger d'une partie des politiques qui seront menées sur le territoire. Il ne faut jamais oublier que le 10^e arrondissement peut compter sur des acteurs de terrain compétents et spécialisés.

Mme la Maire propose de se prononcer sur de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

DASCO 64 - Caisse des écoles - Versement de subventions exceptionnelles (4 750 000 €) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN explique que la délibération DASCO 64 vient s'ajouter à la délibération annuelle qui fixe le montant de la subvention destinée à la Caisse des écoles. À l'instar des autres arrondissements parisiens, le 10^e se trouvera certainement dans l'obligation de faire appel à une subvention supplémentaire pour boucler l'année 2022. Cela tient essentiellement à deux raisons : la première est que la rentrée 2022 a enregistré une baisse importante des effectifs, avec presque 250 élèves de moins par rapport à 2021. Ces 250 élèves de moins signifient moins de repas à la cantine et donc moins de recettes pour la Caisse des écoles. La deuxième raison est liée à la crise provoquée par la guerre en Ukraine, avec la flambée des prix qui concerne notamment la part alimentaire et avec l'augmentation des salaires du personnel rendue nécessaire pour faire face à l'inflation. Au budget total de 8 millions d'euros de la Caisse des écoles viendra ainsi s'ajouter une contribution supplémentaire pouvant aller jusqu'à 250 000 euros, soit à peu près 3% du budget total, que la Ville de Paris pourra verser pour couvrir ces dépenses supplémentaires exceptionnelles.

La Caisse des écoles du 10^e arrondissement assure la restauration scolaire de 27 écoles et de 4 collèges, le cinquième étant censé la rejoindre à la rentrée 2023. Ce sont des liaisons chaudes qui sont effectuées entre les 18 centres de cuisson, certains groupes scolaires disposant d'un seul centre de cuisson pour l'école maternelle et l'école élémentaire. C'est aussi plus de 80% de produits bio et durables qui sont servi dans les assiettes des enfants, ainsi qu'un site internet de la Caisse des écoles qui permet aux familles de connaître tous les détails des produits alimentaires proposés, à commencer par leur provenance. M. ALGRAIN rappelle également que les tarifs de la cantine n'ont pas évolués depuis 2013, et que le tarif le plus bas permet aux enfants de bénéficier d'un repas pour seulement 13 centimes.

M. FORT estime nécessaire de venir en aide aux Caisses des écoles et aux collèges publics parisiens qui ont été touchés d'abord par la crise sanitaire et ensuite par la crise énergétique. Les prix qui ont été annoncés par TotalEnergies sont particulièrement élevés, en passant la barre des 1 000 euros hors taxes du MWh. Malgré le plan de sobriété énergétique, le coût de la restauration scolaire pourrait donc être multiplié par presque 4 en 2022, et par 3 en 2023, par rapport au prix en 2021. Il est facile d'imaginer l'impact que cela va

avoir sur les finances de la Ville. Cependant, protéger le budget des Parisien.ne.s les plus modestes en vaut la peine et M. FORT votera en faveur de la délibération DASCO 64.

Il souhaite d'ailleurs profiter de l'occasion pour rappeler que les Caisses des écoles de plusieurs arrondissements parisiens ont décidé, l'hiver dernier, de se regrouper dans un marché unique d'électricité. Il souhaite également saluer l'initiative de la maire du 9^e arrondissement, Delphine BÜRKL, qui a demandé au ministre de l'Économie et au PDG de Total de faire en sorte que la société Total fournisse un effort sur les nouveaux tarifs de l'électricité, afin de diminuer l'impact de l'augmentation des prix de l'énergie sur les comptes des Caisses des écoles. Si cette initiative était couronnée de succès, cela aurait le double bénéfice de diminuer, à court terme, l'impact sur les finances de la Ville et de diminuer, à moyen terme, l'impact sur le portefeuille des Parisien.ne.s.

Mme CORDEBARD se félicite que tous les élu.e.s considèrent qu'il est important de poursuivre les efforts pour améliorer le contenu de l'assiette des enfants qui fréquentent les cantines scolaires. Dans le 10^e comme dans les autres arrondissements parisiens, l'objectif est d'arriver à 100% de bio et durable, de faire en sorte que le gaspillage alimentaire baisse et que tous les perturbateurs endocriniens disparaissent de la restauration scolaire.

À M. FORT, Mme CORDEBARD fait savoir que le regroupement des arrondissements pour l'achat d'énergie ne date pas de l'hiver dernier, mais il remonte à une époque où elle n'était pas encore maire du 10^e arrondissement. Il s'agit d'une très bonne mesure, et elle-même a beaucoup plaidé pour que les Caisses des écoles se regroupent afin de pouvoir diversifier leurs fournisseurs et obtenir des prix meilleurs. Quant à la démarche entreprise par Delphine BÜRKL, Mme CORDEBARD ne peut que la saluer. Elle ne sait pas si cette démarche portera ses fruits, mais si TotalEnergies répondait positivement elle serait la première à s'en réjouir.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

DFPE 143 - Mise en œuvre d'un plan de soutien en direction des acteurs associatifs de la Petite Enfance face à la crise sanitaire et économique

Rapporteure : Awa DIABY

Mme DIABY indique que le secteur de la Petite Enfance est confronté à un manque de personnel qui a un impact sur l'activité des établissements d'accueil municipaux, associatifs et parentaux. La Ville de Paris souhaite apporter son aide à certains d'entre eux. Dans le 10^e arrondissement, quatre sont concernés :

- La crèche collective de l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (AFAPE), pour un montant de 11 500 euros ;
- La halte-garderie du Club des Petits Gavroches, pour un montant de 4 600 euros ;
- La crèche parentale de l'association République Enfants, pour un montant de 6 000 euros ;
- La crèche parentale de l'association Les Petits Lardons, pour un montant de 6 900 euros.

Outre cette aide ponctuelle, la Ville de Paris a lancé, depuis plusieurs mois, un grand plan de recrutement en ouvrant, par exemple, 350 places au concours d'auxiliaires de puériculture qui aura lieu au mois d'octobre. Elle a également amplifié les actions de communication pour mieux faire connaître les métiers de la Petite Enfance, valorisé les avantages proposés par la Ville et renforcé les liens avec les écoles à l'échelle de l'Île-de-France. Mme DIABY souhaite également rappeler qu'en 2021, 4 400 agents, soit plus de la moitié des effectifs, ont suivi une formation et que 60 d'entre eux ont bénéficié d'une préparation à l'obtention d'un diplôme pour favoriser leur parcours professionnel. La Ville de Paris souhaite renforcer la qualité d'accueil des enfants et de leurs familles en restant exigeante sur le niveau de qualification et de compétence de ces agents.

M. FORT souhaite saluer le travail de l'ensemble des professionnels de la Petite Enfance du 10^e arrondissement, ainsi que des travailleurs sociaux qui ont pris en charge les enfants des celles et ceux qui étaient au front pendant la crise sanitaire. Il souhaite cependant rappeler que, malgré les initiatives de la Ville de Paris et des associations, la direction des Familles et de la Petite Enfance accuse aujourd'hui un manque d'environ 400 agents dans les crèches collectives. Cela rend difficiles les conditions de travail au sein des établissements d'accueil des enfants dans le 10^e arrondissement, et plus largement à Paris.

Le dialogue social entre l'exécutif et les syndicats à la Ville de Paris connaît de réelles difficultés, qui sont particulièrement manifestes en ce qui concerne la communication avec les représentants du personnel de la Petite Enfance. M. FORT votera en faveur de la délibération DFPE 143, mais il invite la majorité municipale à reprendre le dialogue avec les syndicats pour trouver ensemble des solutions et faire en sorte que ne soient pas les enfants et leurs familles à payer le prix de ce manque de communication.

Mme CORDEBARD fait noter que les difficultés de recrutement dans les métiers dits « du care » concernent l'ensemble de la France. La réalité est qu'il faut trouver de nouvelles attractivités pour ces métiers. Une des

premières consisterait, bien évidemment, à faire en sorte que les agents puissent mieux gagner leur vie, et que celles et ceux d'entre eux qui travaillent à Paris puissent plus facilement s'installer près de leur lieu de travail, ce qui rejoint la question des logements sociaux. Il est également vrai qu'une politique publique de la Petite Enfance à l'échelle nationale, avec des vraies filières et un ajustement des rémunérations, permettrait de rendre ces métiers plus attractifs.

L'ensemble des annonces faites par le Gouvernement tendent plutôt à indiquer ce qu'il faudrait faire et à demander aux collectivités locales de le financer, tout en baissant leurs dotations. Au cours des dernières années, le Gouvernement a souvent parlé de la gabegie résultant des dépenses des collectivités locales. Il faut que les discours soient cohérents et reconnaître que c'est bien à l'échelon local que se rendent un certain nombre de services rendus au public. Il ne suffit pas d'indiquer « ce qu'il faudrait faire », mais il est nécessaire d'organiser des filières et de permettre aux collectivités locales de financer leurs politiques de service public sans les étrangler, comme c'est le cas aujourd'hui.

Mme SCHERER fait savoir qu'elle ne prendra pas part au vote en tant qu'administratrice de l'AFAPE.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

10 2022 15 - Mise à jour du règlement du Conseil des Séniors du 10^e arrondissement

Rapporteure : Isabelle DUMOULIN

Mme DUMOULIN rappelle que le Conseil des Séniors est un organe de démocratie locale qui a pour fonction de porter la voix des personnes âgées du 10^e arrondissement. Paris et le 10^e comptent moins de personnes âgées que le reste de la France, mais la proportion de celles d'entre elles qui se trouve en situation de précarité est plus importante. L'association de l'âge, le fait de ne plus être dans le monde du travail et d'avoir des problématiques de santé spécifiques, et bien souvent la pauvreté sont des facteurs déterminants de l'isolement. Pour cette raison, l'existence d'un Conseil des Séniors joue un rôle essentiel pour entretenir les liens, faire vivre les solidarités et faire entendre dans le Conseil d'arrondissement les besoins et les désirs des

personnes âgées du territoire. Mme DUMOULIN profite de l'occasion pour remercier chaleureusement Rémi FERAUD et Sybille FASSO qui ont voulu et permis la création du Conseil des Séniors, actée le 13 novembre 2008, ainsi que tous les bénévoles du centre d'action sociale de la Ville de Paris qui y ont participé.

La mise à jour du règlement du Conseil des Séniors marque cette filiation et réaffirme, avec plus de clarté, la neutralité politique du Conseil des Séniors et son rôle dans la démocratie locale. Mme DUMOULIN rappelle, à ce propos, que ses membres ont contribué, l'année passée, aux consultations pour le nouveau schéma parisien pour les séniors, en relation directe avec Véronique LEVIEUX, adjointe à la maire de Paris en charge des séniors. Ils ont aussi participé au projet de solidarités intergénérationnelles qui s'est développé à la Grange-aux-Belles avec le CRL 10, France Bénévolat, les Clubs Séniors et d'autres acteurs de l'arrondissement, en permettant la réalisation de deux fêtes intergénérationnelles.

Le Conseil des Séniors s'est également mobilisé pour la « Semaine bleue », qui aura lieu du 3 au 9 octobre dans le 10^e arrondissement. Mme DUMOULIN tient à saluer et remercier l'équipe sociale du territoire et les très nombreuses associations qui se sont engagées avec vigueur dans la réalisation d'un très beau programme intégralement gratuit qui se terminera avec le Bal des séniors, organisé dans la Salle des Fêtes de la mairie le samedi 8 octobre. Elle tient à conclure son intervention en réaffirmant au Conseil des séniors son respect scrupuleux de leur indépendance et sa volonté d'épauler tout projet mené de façon autonome ou multi partenariale leur permettant d'agir dans différents quartiers du 10^e arrondissement pour faire entendre les besoins et les désirs des personnes âgées.

M. BONNIER souhaite souligner qu'au-delà de son rôle dans l'organisation d'activités festives, solidaires et intergénérationnelles, le Conseil des Séniors est une instance de démocratie locale importante et originale, qui entretient le lien avec plusieurs centaines de personnes âgées suivant un principe de neutralité politique, de libre participation et d'indépendance vis-à-vis de la municipalité, et qui permet de faire remonter les attentes et les besoins des séniors pour une meilleure prise en compte dans les décisions des pouvoirs publics. C'est notamment le cas avec sa participation aux différentes concertations organisées par la mairie du 10^e arrondissement et par la Ville de Paris.

Alors que l'allongement de l'espérance de vie a pour conséquence un vieillissement de la population, qui est moins important à Paris et dans le 10^e arrondissement que dans le reste de la France tout en se caractérisant par une plus forte précarité et un plus fort risque d'isolement social, il est important que la ville soit davantage pensée avec et pour les séniors, dont les besoins particuliers doivent être pris en compte en matière de mobilité, de voirie et d'aménagement de l'espace public. La mise à jour du règlement du Conseil des Séniors permet de poser un préambule qui rappelle l'historique de cette instance et qui décrit de façon simplifiée son fonctionnement. Le groupe Paris en Commun soutient la délibération et souhaite une longue vie au Conseil des Séniors.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

SG 60 - Convention VDP-FDD Paris 2024 « Éducation par le sport » et convention avec les lauréats

Rapporteur : Philippe GUTTERMANN

M. GUTTERMANN indique que la délibération SG 60 propose des subventions et des conventions avec des associations sportives qui ont pour objectif la réussite éducative par le sport, afin de mettre fin à l'absentéisme et au décrochage scolaire. L'éducation par le sport est un chantier majeur que la municipalité souhaite faire avancer dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024 et plus largement encore. En ce qui concerne le 10^e arrondissement, il est proposé d'attribuer une subvention à :

- L'association Speals, qui agit au sein du quartier de la Grange-aux-Belles et porte un projet axé sur l'inclusion, l'éducation et la citoyenneté qui vise à initier à la pratique du football et du foot en salle, une trentaine d'élèves de l'école élémentaire Louis Blanc et un groupe d'élèves du collège Françoise Seligmann. Ce projet vise, tout particulièrement, à mettre la pratique du sport à la portée des jeunes filles et des garçons en difficulté scolaire. Le montant de la subvention proposée s'élève à 7 000 € ;
- La fédération UFOLEP, qui propose des ateliers spécifiques à destination de cent collégiens des collèges Françoise Seligmann, Valmy, Grange-aux-Belles et Louise Michel. L'objectif est de développer des activités sportives hebdomadaires de breakdance et de basket-ball 3x3, ainsi que des activités thématiques autour de ces deux nouvelles disciplines olympiques, des ateliers de graphisme et d'histoire du sport. Le montant de la subvention proposée s'élève à 10 000 euros.

M. GUTTERMANN souhaite ajouter quelques mots à propos de la délibération SG 47, qui n'a pas fait l'objet d'inscription. Cette dernière est transversale à plusieurs directions de la Ville et reflète un appel à projets de 6,2 millions d'euros pour soutenir des associations qui s'inscrivent dans quatre thématiques : santé et bien-être ; éducation et citoyenneté ; inclusion, solidarité et égalité ; développement durable. Parmi les 54 projets retenus, trois concernent des associations agissant dans le 10^e arrondissement :

- L'association Jeunesse Saint-Vincent-de-Paul, dont l'objectif est de conduire 30 femmes en situation de vulnérabilité vers la reprise en main de leur corps et de leur vie par le biais de l'activité physique et sportive ancrée dans le quotidien ;

- L'association Axes Pluriels, dont l'objectif est d'initier à la pratique du vélo des femmes migrantes primo-arrivantes et vivant dans des structures d'accueil social de l'Est parisien ;
- La fédération UFOLEP en lien avec d'autres associations locales, dont les objectifs sont de diminuer les rixes inter-quartiers, de réduire les inégalités femmes/hommes, de faciliter l'accès à la pratique sportive et d'aider les jeunes à se réaliser à travers un programme d'actions très riche et varié.

Mme VASA informe que les élu.e.s du groupe Écologie pour Paris 10 sont très favorables à l'éducation par le sport, qui fait l'objet des délibérations présentées par M. GUTTERMANN. Celles-ci mettent en avant le travail réalisé par les associations parisiennes pour développer la pratique sportive féminine, et notamment dans des disciplines comme le foot, le basket-ball ou les sports de combat qui sont généralement réservées aux garçons. Mme VASA estime qu'il serait intéressant de disposer de chiffres a posteriori et de savoir comment les associations sportives parisiennes ont réussi à capter le public féminin. Ces informations pourraient aider la municipalité à avancer sur la question du « budget genré », qui soulève chaque année de nombreuses discussions. Grâce à ces nouveaux indicateurs, il serait possible de décider plus facilement quel type d'investissement dédier à un public ou à un autre.

Mme CORDEBARD convient avec Mme VASA qu'il serait intéressant d'avoir un regard a posteriori sur la fréquentation féminine de certaines disciplines sportives traditionnellement pratiquées par les garçons, afin que les élu.e.s puissent en débattre ensemble. Les filles comme les garçons ont besoin de pratiquer du sport pour s'épanouir, pour rester en bonne santé et, parfois, pour soigner leurs pathologies. Il s'agit de sujets que le 10^e arrondissement porte avec force de façon à ce que la pratique sportive soit non seulement mixte, mais aussi la plus large possible pour le bien de toutes et de tous.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme **CORDEBARD** propose de voter en bloc les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription.

Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription

2022 DPE 33 - Subventions (61 000 €) et conventions avec trois associations œuvrant pour la réduction des déchets

Rapporteuse : Léa VASA

2022 DVD 105 - Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement à 15 associations (171 000 €) et conventions associées

Rapporteuse : Pauline JOUBERT

2022 DLH 154 - Demandes et réitérations de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social et de rénovation de Paris Habitat

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

2022 DAC 554 - Subventions d'investissement (165 000 €) et conventions avec 6 établissements cinématographiques

Rapporteuse : Laurence PATRICE

2022 DAC 675 - Subvention (60 000 €) à l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe - ECUJE (10^e) et convention

Rapporteuse : Laurence PATRICE

2022 DAC 693 - Subvention (13 000 €) à l'association Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem (10^e)

Rapporteuse : Laurence PATRICE

2022 DAC 709 - Subvention (3 000 €) au Centre Medem Arbeter Ring (10^e)

Rapporteuse : Laurence PATRICE

2022 DEVE 62 - Animation des espaces verts parisiens. Subvention (8 000 €) à l'association La Fabrique documentaire

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

2022 DAC 242 - Subventions (241 000 €), conventions et avenants à convention avec 8 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir

Rapporteur : Éric ALGRAIN

2022 DASCO 87 - Subventions (284 000 €) avec conventions ou avenants avec des associations pour des résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et de l'Olympiade Culturelle

Rapporteur : Éric ALGRAIN

2022 DASCO 96 - Divers collèges - Dotations (1 087 099 €) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs

Rapporteur : Éric ALGRAIN

2022 DFPE 126 - Subventions (620 553 €), avenant n°1 à l'association France Horizon (10e) pour ces 3 établissements de Petite Enfance

Rapporteuse : Awa Diaby

2022 SG 47 - Transformations olympiques : Impact 2024 - Convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et conventions d'exécution

Rapporteur : Philippe Guttermann

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	

VŒUX

Mme CORDEBARD invite M. ALGRAIN à présenter le premier vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. ALGRAIN donne lecture du texte du vœu.

Vœu d'Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement, et des élu.e.s de la majorité municipale, relatif au classement du collège Françoise Seligmann en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP)

Considérant que la création du collège Françoise Seligmann, d'abord comme annexe du collège Valmy en 2012, puis en tant que collège autonome en 2015, répondait à la nécessité de mieux accueillir les collégiens du quartier Buisson Saint-Louis, partie intégrante du quartier politique de la Ville du Grand Belleville ;

Considérant qu'au moment de sa transformation en établissement autonome, le collège Françoise Seligmann n'a pas été intégré à la carte de l'éducation prioritaire au seul motif que cette dernière avait été révisée quelques mois plus tôt ;

Considérant que pour tenir compte de sa situation et de la sociologie de son bassin de recrutement, au cœur du quartier prioritaire du Grand Belleville, l'académie de Paris a depuis lors doté le collège Françoise Seligmann de moyens humains et éducatifs (effectifs allégés, dotation horaire...), le rapprochant des

établissements bénéficiant du classement REP, via une Convention Académique Pluriannuelle de Priorité Éducative (CAPPE) ;

Considérant que cet engagement de l'académie de Paris, s'il prend en compte la réalité du quartier dans lequel se trouve le collège, ne se traduit pas par une reconnaissance suffisante du travail des enseignants qui ne bénéficient pas, à situation égale, des contreparties correspondantes à l'affectation dans un collège relevant de l'éducation prioritaire (indemnité REP, prime de point pour les mouvements de personnel...);

Considérant que le classement REP assurerait une pérennisation des moyens humains et matériels alloués, et que cette pérennisation est nécessaire au projet pédagogique de l'établissement ;

Considérant que l'ensemble des écoles maternelles et des écoles élémentaires du quartier, dont sont issus les élèves du collège, bénéficient du classement en REP ;

Considérant que pour déterminer ceux des établissements scolaires devant disposer de moyens renforcés, l'Éducation nationale s'appuie désormais sur l'Indice de position sociale (IPS), qui est un outil de mesure de la situation sociale des élèves face aux apprentissages ;

Considérant que l'IPS ne permet pas d'appréhender totalement les disparités sociales existantes dans le quartier et au sein du collège, disparités qui ont eu tendance à s'accroître ces dernières années dans le quartier de Belleville ;

Considérant que le collège Françoise Seligmann dispose ainsi d'un IPS de 94, parmi les vingt plus bas de Paris et que cet IPS a diminué de 4 points depuis 2019 ;

Considérant que la proportion d'élèves du collège issus de milieux défavorisés est passée en trois ans de 28 à 43%, et que durant la même période la proportion d'élèves bénéficiant des trois tarifs les plus bas de la restauration scolaire est passé de 26,5 à 33%, conséquences visibles des crises sanitaire et économique actuelles ;

Considérant la mobilisation de la communauté éducative, à laquelle se sont associés les élu.e.s de l'arrondissement, depuis le début de l'année scolaire, demandant le classement du collège en REP ;

Considérant le courrier du directeur de l'académie de Paris du 14 septembre, à l'issue d'une rencontre avec les représentants des parents d'élèves et des personnels du collège indiquant que le Rectorat de Paris soutenait le classement du collège en REP auprès du ministère de l'Éducation nationale ;

Considérant le courrier adressé le 22 juillet 2022 par Patrick BLOCHE, adjoint à la maire de Paris en charge de l'éducation, et la question écrite du 15 septembre 2022 adressée par Rémi FÉRAUD, sénateur de Paris, au ministre de l'Éducation nationale demandant le classement du collège en REP ;

Sur proposition d'Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement, et de l'ensemble des élu.e.s de la majorité municipale, le conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que le collège Françoise Seligmann bénéficie, dès cette année, du classement en Réseau d'Éducation Prioritaire.

M. RAIFAUD avait accompagné M. ALGRAIN, les enseignants et les parents d'élèves du collège Françoise Seligmann chez le directeur de l'académie de Paris, le 14 septembre dernier, pour essayer de comprendre pourquoi cet établissement scolaire n'est pas classé en REP, alors qu'il bénéficie de tous les points requis au titre de l'indice de position sociale dans le classement Affelnet. En fait, tout se passe comme si le rectorat mettait en place les compensations nécessaires du point de vue éducatif, sans pour autant s'engager dans la durée et sans rien faire pour améliorer les conditions de travail des enseignants.

La question qui mérite d'être soulevée est, d'après M. RAIFAUD, celle de la mixité sociale. En clair, la réponse du rectorat est, en effet, que si l'indice de position sociale baisse, le collège pourra être classé en REP. Il s'agit cependant d'un raisonnement erroné, qui se base sur la moyenne des positions sociales et qui ne tient pas compte du fait que le collège se trouve dans un quartier où les disparités s'accroissent. L'enjeu de la municipalité est de créer de la mixité sociale et non pas d'avoir, d'un côté, des quartiers de riches et, de l'autre, des quartiers de pauvres. Il est nécessaire d'insister sur cette question auprès du rectorat. Bien évidemment, le vœu est bienvenu, et M. RAIFAUD espère qu'il permettra de rendre enfin justice aux enseignants et aux parents d'élèves du collège Françoise Seligmann.

M. JOUSSELLIN tient à remercier Madame la Maire et le premier adjoint d'avoir pris l'initiative du vœu qui est porté par la majorité municipale. Les élu.e.s communistes soutiennent le mouvement social en cours de l'équipe éducative du collège Françoise Seligmann. Le combat des enseignants est juste du point de vue social, car ils demandent une revalorisation de leurs salaires, du point de vue éducatif, car ils demandent un classement en REP afin que les enfants bénéficient d'une meilleure éducation, et du point de vue démocratique, car ils ne font que demander à l'État de tenir une promesse faite en 2013.

La justesse de leur lutte se voit d'ailleurs dans le large soutien qu'ils reçoivent de la part de parents d'élèves, directeurs d'écoles primaires, parlementaires de Paris et du 10^e arrondissement. Avec Philippe GUTTERMANN, Éric ALGRAIN et Sylvain RAIFAUD, M. JOUSSELLIN était aux côtés des enseignants lorsqu'ils avaient été reçus par le directeur de l'académie de Paris, et il continuera à appuyer leur combat car les belles paroles ont assez duré. Il n'est plus temps d'attendre une hypothétique réforme de l'éducation prioritaire, alors que le Gouvernement n'a aucun autre but que de le casser et que le collège Françoise Seligmann a besoin d'être classé en REP dès cette année. À l'avant-veille d'une manifestation syndicale importante, M.

JOUSSELLIN ne peut qu'espérer que l'exemple des enseignants du collège Françoise Seligmann sera suivi, car c'est dans la lutte que les travailleurs ont toujours conquis de nouveaux droits.

Mme DUMOULIN convient avec M. JOUSSELLIN que l'appel à la mobilisation est essentiel, et tient à lui faire part de la colère du groupe Génération.s. En effet, il n'est pas entendable que les moyens matériels et humains alloués par le rectorat de Paris au collège Seligmann ne soient pas pérennisés sur plusieurs années, ce que permettrait un classement en REP. Cette pérennisation est indispensable pour la construction du projet éducatif d'établissement, projet dont Emmanuel MACRON a feint de découvrir l'existence il y a quelques semaines, alors qu'il existe depuis de nombreuses années. En matière éducative, Emmanuel MACRON n'est pas à une contradiction près : il vante les projets d'établissement qui engagent des actions sur la durée, mais il empêche de les sécuriser. Il y a une forme de mesquinerie, pour ne pas dire de mépris, dans le fait d'allouer des moyens matériels et humains, mais pas les primes dues aux enseignants quand un collège est classé en REP. Quel message envoie-t-il aux équipes pédagogiques ?

Depuis cinq ans, la ligne politique en matière d'éducation a dans son viseur la mise à mal des réseaux d'éducation prioritaire, sous couvert d'un pseudo-pragmatisme qui, dans les faits, demandera aux personnels de direction et aux équipes éducatives de consacrer un temps précieux, chaque année, à justifier les besoins de leurs élèves. Les équipes éducatives ont besoin de sérénité, au collège Seligmann comme ailleurs, pour bien travailler, et ont également besoin d'être respectées. Changer un nom de ministre ne suffit pas, il faut des engagements concrets. C'est ce que le vœu demande au rectorat de Paris et à l'État.

M. FORT observe que le collège Françoise Seligmann devait initialement être classé en REP et qu'il bénéficie, de toute évidence, des conditions nécessaires pour l'être. C'est donc surprenant que le rectorat le lui refuse encore. En tout état de cause, il s'agit d'une anomalie dont le prix est payé, depuis plusieurs années, par les élèves et par les équipes pédagogiques. M. FORT soutient le vœu de la majorité municipale.

Mme CORDEBARD est très fière que le Conseil d'arrondissement se mobilise de manière unanime pour soutenir la lutte du collège Françoise Seligmann. Elle convient avec Sylvain RAIFAUD que la mixité sociale, que le 10^e arrondissement a réussi à reconstruire dans ses établissements scolaires au fil des années, ne peut pas aboutir à une punition qui ferait diminuer les mêmes moyens qui ont permis sa réussite.

Madame la Maire s'insurge, avec Isabelle DUMOULIN, contre la « mesquinerie » de l'État, qui donne les moyens aux élèves sans les garantir dans le temps, et qui refuse de les donner aux enseignants en leur empêchant d'être à la hauteur de l'enjeu éducatif. Il est beaucoup question, ces derniers temps, de refonte de la 7^e carte de l'éducation prioritaire. Le ministre précédent avait exprimé son ambition de procéder à une refonte de cette carte sans pour autant s'atteler à la tâche. Il est impossible de savoir ce qu'il fera le ministre actuel. Paris réaffirme sa volonté de continuer à se battre pour que les enfants les plus fragiles et ceux qui

en ont le plus besoin reçoivent la meilleure éducation possible. Mme CORDEBARD propose aux élu.e.s de passer au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Mme CORDEBARD invite M. RAIFAUD à présenter le deuxième vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. RAIFAUD présente le vœu.

Vœu présenté par Sylvain RAIFAUD et les élu.e.s du groupe Écologie Paris 10, Élie JOUSSELLIN et les élu.e.s du groupe PCF, Paul SIMONDON et les élu.e.s du groupe Paris en Commun, Isabelle DUMOULIN et les élu.e.s du groupe Génération.s, relatif à la restauration de la qualité de service des bus parisiens et au retour à une offre complète de transports en commun sur toutes les lignes.

Considérant l'importance du bus comme mode de déplacement à Paris avec 222 millions de voyages effectués en 2021 ;

Considérant que ce mode de transport est fortement utilisé par les personnes à mobilité réduite, les personnes en situation de handicap ainsi que les parents avec de jeunes enfants, à défaut de métro accessible ;

Considérant la décision d'Île-de-France Mobilités en conseil d'administration du 11 octobre 2021 de réduire l'offre de transport pour une durée indéterminée sur 13 lignes de métro, 165 lignes de bus, 6 lignes de RER et de transilien, ainsi que 4 lignes de tramways ;

Considérant que les calculs d'offre réalisés par IDFM correspondent à l'évaluation de la fréquentation des lignes au mois de juin et à l'été 2021, soit avant l'allègement de l'obligation du travail ou en pleine période estivale ;

Considérant que la Ville de Paris contribue au financement d'IDFM à hauteur de 400 millions d'euros par an et à hauteur de 40 millions en tant qu'employeur dans le cadre du Versement Mobilités ;

Considérant aujourd'hui un retour à la normale en matière de comportements de mobilité, que le télétravail se fait plus rare et que des millions de Franciliennes et de Franciliens se déplacent chaque jour dans Paris ;

Considérant le manque de 1 800 conducteurs en Île-de-France, dont 1 500 pour le seul réseau RATP, soit plus de 9% des effectifs de machinistes ;

Considérant que plus de 1 200 services de bus n'ont pas été assurés chaque jour de la première semaine de septembre ;

Considérant que l'ouverture à la concurrence en 2025 des bus RATP entraîne d'ores et déjà une dégradation des conditions de travail des employés ;

Considérant les retards signalés sur les lignes 20, 26, 30, 31, 32, 35, 38, 39, 43, 45, 46, 48, 54, 56, 75, 85 et 91 impactant directement le quotidien des habitant.e.s du 10^e arrondissement ;

Considérant que les associations d'usager.e.s alertent IDFM depuis de nombreux mois sur la nécessité de revenir à un niveau de service comparable à celui d'avant la pandémie de Covid-19 ;

Considérant le refus d'IDFM de revenir à une offre à 100%, alors que le niveau de fréquentation est presque similaire à celui de 2019 ;

Considérant que l'on peut légitimement craindre que cette dégradation des conditions de circulation dans les transports en commun incite les usager.e.s parisiens à se reporter vers le transport automobile individuel, à l'image de ce qui est constaté depuis la rentrée de septembre sur le réseau routier national, où les bouchons se trouvent à un niveau bien supérieur à la moyenne ;

Considérant l'impact environnemental de la circulation routière qui se manifeste notamment par la répétition d'épisodes de pics de pollution, et donc l'impératif de favoriser les transports en commun ;

Considérant la volonté d'IDFM d'augmenter le prix du passe Navigo, alors même que les transports en commun sont une réponse concrète au dérèglement climatique et à la crise actuelle du pouvoir d'achat ;

Sur proposition de Sylvain RAIFAUD et les élu.e.s du groupe Écologie Paris 10, Élie JOUSSELLIN et les élu.e.s du groupe PCF, Paul SIMONDON et les élu.e.s du groupe Paris en Commun, Isabelle DUMOULIN et les élu.e.s du groupe Génération.s, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu :

- qu'IDFM transmette à la Ville de Paris un compte rendu précis de l'état actuel du service des bus parisiens ;***
- que l'offre de service revienne à un niveau similaire à celui d'avant la pandémie de Covid-19 ;***
- qu'IDFM renonce à l'augmentation envisagée du Pass Navigo.***

Avant de laisser la parole aux élu.e.s, **Mme CORDEBARD** signale que Pauline JOUBERT et David DELPLANQUE ne prendront pas part au vote pour des raisons professionnelles.

M. GUTTERMANN indique que le vœu de la majorité s'inscrit dans un contexte économique qui fait peser une lourde charge sur les familles et les salariés en raison de l'augmentation des biens de consommation courants. En pleine crise énergétique et climatique, les choix qui s'imposent dans la gestion des transports franciliens doivent être sociaux et environnementaux. C'est pourtant l'inverse que veut imposer Valérie PÉCRESSÉ en augmentant à 90 euros le passe Navigo et en offrant moins de bus, moins de trains et moins de métros. Cela marque une volonté de discréditer et de rendre impopulaire le service public pour mieux le privatiser.

Face au déficit énorme et dramatique du budget 2023 d'IDFM, d'autres solutions existent que l'augmentation de 20% du passe Navigo. Il est possible d'augmenter le versement mobilité dû par les entreprises, en faisant payer les plus riches d'entre elles et en créant une quatrième zone avec un tarif de 4,5% dans les zones les plus riches comme le centre et l'ouest de Paris, la Défense et Issy-les-Moulineaux. Cette solution rapporterait 1 milliard par an et permettrait de combler le déficit budgétaire sans augmenter le passe Navigo, mais en augmentant plutôt les salaires pour rendre la profession de conducteur de bus ou de train plus attractive. C'est la seule façon de trancher le débat sur qui doit financer les déplacements des Franciliens en transports en commun et de permettre un retour à la normale, c'est-à-dire à 100% du trafic de bus comme avant la pandémie. Par ailleurs, la Ville de Paris, qui contribue au financement d'IDFM pour 400 millions d'euros par an et pour 40 millions d'euros en tant qu'employeur, est en droit de bénéficier d'un compte rendu précis sur l'état actuel du service des bus parisiens.

M. BONNIER observe que le vœu de la majorité dénonce une situation ubuesque, avec l'annonce de la part d'IDFM d'une offre restreinte des transports en commun et, en même temps, de son souhait d'augmenter le coût du passe Navigo pour les usagers. Il est important d'insister, tout d'abord, sur le fait que la gestion des transports en commun reflète des choix politiques et se rappeler que c'est la gauche socialiste qui avait mis fin à la double peine tarifaire que subissaient les habitant.e.s de la banlieue, en particulier ceux de la Grande Couronne, en créant le tarif unique du passe Navigo. Il est également important d'insister sur le fait que le bus constitue un mode de déplacement particulièrement important à Paris, notamment pour les personnes âgées et celles à mobilité réduite, pour les femmes enceintes ou qui se déplacent avec une poussette. Ce public fragile est très affecté par la réduction des services décidée par IDFM.

Il ne s'agit pas de nier les difficultés de recrutement, qui sont bien réelles, mais qui devraient inciter à réfléchir à l'attractivité des métiers, aux conditions de travail et aux salaires, plutôt qu'à pousser vers un nivellement vers le bas de l'offre des services ou vers une ouverture à la concurrence qui aggraverait les conditions de travail. Quant à la tarification, la crise climatique invite au maintien, voire à la baisse du coût pour les usagers, plutôt qu'à l'augmentation. Bref, la politique d'IDFM se résume à moins de transports en commun pour un prix plus élevé, ce qui est exactement le contraire de ce que la crise climatique et le contexte social imposent de faire.

Mme DUMOULIN indique que le vœu de la majorité touche à des sujets très importants, tels que la fatigue inutilement générée par des transports en commun insuffisants - l'état de fatigue de nombreux usager.e.s pouvant atteindre un niveau hautement alarmant pour la santé physique et mentale - ou la question du coût des dépenses contraintes dont les transports font partie à une époque où l'inflation augmente. L'existence d'un réseau de bus efficace est essentielle pour une ville inclusive qui doit s'adapter aux déplacements des personnes en fauteuil roulant, à mobilité réduite, avec canne ou poussette. Cette adaptation fait encore gravement défaut, en 2022, au réseau souterrain en Île-de-France et à Paris.

Il va de soi que des transports en commun efficaces sont absolument incontournables à l'heure où la ville de Paris est confrontée à de graves problèmes de pollution atmosphérique. Comme l'a souligné Philippe GUTTERMANN, l'équilibre financier d'IDFM et la qualité du service sont possibles sans augmenter le coût de la vie des usager.e.s. Le groupe Génération.s est très favorable au vœu.

M. WATANABE-VERMOREL rappelle qu'il existe une sorte de « doctrine tacite » qui abandonne l'idée de rendre le métro accessible pour tout le monde en renvoyant systématiquement les personnes à mobilité fragile vers les lignes de surface. Si maintenant les lignes de surface vont être réduites, il faut se poser à nouveau, et très sérieusement, la question de l'accessibilité du métro. L'existence d'un réseau de bus efficace est vraiment centrale pour certaines catégories de personnes, le bus ne peut pas être substitué par d'autres moyens de transport.

M. FORT fait noter qu'il n'a jamais été question d'augmenter le prix du passe Navigo et de diminuer en même temps l'offre de service de la RATP. La Région Île-de-France et IDFM n'ont fait aucune annonce dans ce sens. En ce moment, la RATP est confrontée à des problèmes importants sur le ferroviaire et les bus, mais à l'issue de la réunion qui a eu lieu ce matin entre la présidente de la Région Île-de-France et la RATP, les difficultés liées au ferroviaire devraient être réglées avant la semaine prochaine, puisqu'il ne manque plus qu'une cinquantaine de conducteurs.

En revanche, en ce qui concerne la situation des bus, il faut bien reconnaître qu'il existe, comme pour les crèches, un vrai problème de recrutement qui entraîne des conséquences sur la qualité des services, problème qui n'est pas créé par la Région Île-de-France ni par IDFM. Comme beaucoup de Francilien.ne.s, M. FORT regrette l'augmentation du passe Navigo. Cependant, il n'échappe à personne que la crise sanitaire a provoqué une baisse de la fréquentation sur une assez longue période, baisse qui a généré des recettes moins importantes. À cela s'ajoutent les investissements engagés par la Région Île-de-France et IDFM pour étendre le réseau et continuer à assurer une qualité de service optimale, sans oublier, bien évidemment, l'augmentation du prix de l'énergie qui affecte tous les transports, les métros fonctionnant à l'électricité. M. FORT ne cherche pas à dire que l'augmentation du passe Navigo est une bonne initiative, mais seulement à donner quelques éléments d'explication. Il votera contre le vœu de la majorité municipale.

Mme CORDEBARD souhaite rappeler qu'en politique toutes les questions ont des priorités. Dans ce contexte de crise climatique, qui impose une révolution nécessaire des modes de transport afin de diminuer les déplacements individuels en véhicules motorisés, il n'est pas souhaitable de prendre des mesures qui risquent de faire baisser le recours aux transports collectifs. La gouvernance du transport parisien est assurée par IDFM, un établissement public local dont la majorité n'est pas la même qu'à la Ville de Paris. Les déclarations récentes de la présidente de la Région Île-de-France ont été entendues par tout le monde. Tant mieux si maintenant elle se rallie à la nécessité de faire revenir l'ensemble des transports en commun au niveau d'avant la crise Covid-19, mais le moins que l'on puisse dire est qu'il s'agit d'une réponse tardive.

Les difficultés liées au recrutement des agents sont parfois dues à un problème de dialogue social avec les syndicats, et parfois à d'autres raisons. En l'occurrence, si l'on doit tenir compte des difficultés que traverse actuellement IDFM, on peut aussi regretter les directions que la gouvernance a prises au cours de ces dernières années, notamment les défauts d'investissement à Paris intra-muros. Mme CORDEBARD se rappelle avoir vu M. FORT aux côtés des habitant.e.s de la rue du Faubourg Saint-Denis qui demandaient des bus électrifiés pour mettre fin aux nuisances provoquées par les bus au diesel. Ce sont bien des sujets dont la responsabilité revient à la gouvernance actuelle d'IDFM. La priorité du 10^e arrondissement, comme de la Ville de Paris, est de continuer à lutter pour donner de l'espace aux piétons et aux mobilités douces, et permettre aux transports en commun d'offrir une alternative à la voiture individuelle au plus grand nombre de Parisien.ne.s et Francilien.ne.s possible.

Le vœu est adopté (1 contre : Bertil FORT).

Mme CORDEBARD invite Léa VASA à présenter le troisième vœu inscrit à l'ordre du jour.

Mme VASA présente le vœu.

Vœu présenté par Léa VASA, Sylvain RAIFAUD et les élu.e.s du groupe Écologie pour Paris 10, relatif à l'utilisation du sursis à statuer sur le permis de restructuration des bureaux situés au 18-20 boulevard de Bonne Nouvelle

Considérant le projet de restructuration lourde des bâtiments situés au 18-20 boulevard Bonne Nouvelle 75010, accueillant actuellement les bureaux d'Orange et un bureau de Poste ;

Considérant que ce projet programme la destruction et reconstruction de deux ailes du bâtiment, le déplacement du bureau de poste, la démolition de la dalle de RDC et sa reconstruction en terrasse, la destruction de planchers, cages d'escaliers et rampes, la construction de balcons et corniches filantes, l'isolation thermique de l'enveloppe, la mise aux normes de sécurité des circulations, ou encore la création d'ouvertures, aboutissant à une création de 702 m² et une surface totale finale de 4.374 m² ;

Considérant que le bâtiment est situé au PLU actuel en secteurs de “protection de l’habitation”, “déficit en logement social”, “protection renforcée du commerce et de l’artisanat”, et “renforcement du végétal” ;

Considérant que la ville de Paris a publié son avant-projet des Orientations d’aménagement et de programmation (OAP) et du règlement du futur PLU bioclimatique, proposant de renforcer le rééquilibrage de l’habitat et de l’emploi notamment au travers de l’évolution suivante : “l’ancien « secteur de protection de l’habitation », dont la délimitation serait mise à jour pour tenir compte de l’évolution des indicateurs d’équilibre habitat/emploi, serait renommé « secteur de développement de l’habitation ». S’y appliquerait, en complément de la règle de protection de l’habitation, une nouvelle servitude dite de mixité fonctionnelle, permettant le développement de l’habitation : au-delà d’un certain seuil de surface de plancher, tous les projets de construction, restructuration lourde ou de changement de destination de la Surface de protection de l’emploi devraient intégrer une part minimale d’habitation.”

Considérant que le projet en question situé en secteur de protection de l’habitation s’apparente à une restructuration lourde et qu’il serait donc soumis, lors de l’adoption du futur PLU, à l’obligation d’intégrer des logements dans son programme ;

Considérant que le projet ne contribue pas à l’objectif du PLU actuel de renforcement du végétal ;

Considérant que la Commission du Vieux Paris a émis des réserves fortes relatives à l’ampleur des destructions et restructurations proposées par le projet ; 2 Considérant que la Ville de Paris s’est donné la possibilité d’exercer son droit de surseoir à statuer sur les permis de construire présentant de fortes contradictions avec son futur PLU en cours d’élaboration, et l’a récemment exercé dans le dossier du Couvent Reille, suite aux vœux du groupe Écologiste de Paris ;

Le Conseil municipal du 10e arrondissement de Paris, sur proposition de Léa Vasa, Sylvain Raifaud et le groupe des Écologistes pour Paris 10e, demande que la Maire de Paris étudie la possibilité de surseoir à statuer sur la demande de permis de construire relatif au projet actuel de restructuration du 18-20 boulevard de Bonne Nouvelle Paris 10^e.

Mme VASA termine sa présentation en informant que le groupe Écologie pour Paris 10 accepte l'amendement que M. SIMONDON va proposer.

M. SIMONDON observe que l'immeuble situé au 18-20 boulevard de Bonne Nouvelle fait partie du patrimoine industriel et économique du 10^e arrondissement, car il s'agit de l'immeuble des « Demoiselles du téléphone », du « Allo New-York, je voudrais le 22 à Asnières » et des PTT. Il est vraiment dommage que le

projet de transformation de cet immeuble ne comprenne pas de logements sociaux dans un secteur de la ville qui accuse un réel déficit de logements sociaux. Il existe, sans aucun doute, de nombreuses contraintes liées à la configuration du bâtiment, auquel il est souhaitable d'apporter des transformations plutôt que des démolitions et des reconstructions. L'outil proposé par le vœu du groupe écologiste, c'est-à-dire le sursis à statuer, est juridiquement assez sensible, mais il permet à la Ville de prendre le temps de donner une réponse et de bénéficier des évolutions du prochain règlement du PLU. M. SIMONDON propose d'apporter au vœu l'amendement suivant :

M. JOUSSELLIN indique que le vœu écologiste soulève deux points importants. Tout d'abord, le projet de transformation de l'immeuble situé au 18-20 boulevard Bonne Nouvelle, n'est pas, en lui-même, satisfaisant, car une part importante est faite aux bureaux au détriment des logements. Pour la majorité municipale, dont l'ambition est de permettre à chacune et à chacun de vivre à Paris, ce projet n'est pas acceptable. Les élu.e.s communistes seront toujours aux côtés du groupe écologiste lorsque celui-ci proposera la création de logements sociaux.

Le second point important soulevé par le vœu concerne l'élaboration du nouveau PLU. La concertation est en cours, et M. JOUSSELLIN ne peut qu'inviter tous les présents à se rendre, mardi 4 octobre, dans la Salle des Fêtes de la mairie pour participer à la réunion publique et aux différents ateliers et marches exploratoires qui seront organisés. Comme le vœu l'indique clairement, il est nécessaire que le nouveau PLU empêche que des immeubles soient transformés en seuls bureaux sans laisser de place aux logements. Les élu.e.s communistes voteront en faveur du vœu avec l'amendement proposé par Paul SIMONDON.

M. DELPLANQUE observe que le 18-20 boulevard Bonne Nouvelle, qui accueille les bureaux de la Poste, est un immeuble assez emblématique du 10^e arrondissement. On ne peut qu'espérer que sa restructuration sera, elle aussi, emblématique et qu'elle pourra répondre aux enjeux importants auxquels fait face la ville de Paris. À l'évidence, cela ne semble pas être le cas dans le projet de restructuration actuel. Cependant, de nombreux architectes seraient sûrement ravis de retravailler ce projet pour y intégrer des logements sociaux, dans un secteur qui en manque, et pour tenir compte des réserves émises par la commission du Grand Paris.

Il est important pour le groupe Génération.s que ce projet soit repensé en suivant les résultats des premières phases de la concertation sur la révision du PLU, que ce soit par l'utilisation du sursis à statuer ou par un autre moyen. Les élu.e.s du groupe Génération.s soutiendront le vœu porté par le groupe Écologie pour Paris 10.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à voter le vœu du groupe Écologie pour Paris 10 avec l'amendement proposé par M. SIMONDON.

Le vœu est adopté à l'unanimité (1 abstention : Bertil FORT)

Mme CORDEBARD invite M. GUTTERMANN à présenter le quatrième vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. GUTTERMANN présente le vœu.

Vœu présenté par les élu.e.s du groupe PCF, Élie JOUSSELLIN, Laurence PATRICE et Philippe GUTTERMANN, relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Paris

Considérant que l'année 2022 est celle de tous les records pour les plus riches. : record de superprofits pour les multinationales du secteur de l'énergie (TotalEnergies, à lui seul, a enregistré 18,8 milliards de dollars de bénéfices sur les six premiers mois de 2022, soit presque le triple du premier semestre 2021), record de dividendes pour les actionnaires du CAC 40 (+32,7% au deuxième trimestre 2022), record du nombre de milliardaires dans notre pays ;

Considérant que les crises que nous affrontons successivement depuis mars 2020, et notamment celle liée au Covid-19, impactent massivement les budgets des collectivités locales, déjà réduits par des réformes successives ces vingt dernières années ;

Considérant que cette rentrée 2022 est marquée par les choix contraints de nombre de collectivités d'imposer une réduction de l'offre de services publics, notamment en fermant des piscines municipales ou en augmentant certaines tarifications, comme les cantines ;

Considérant que certaines collectivités ont annoncé qu'elles ne pourraient pas payer les factures d'énergie, de fluides et des denrées alimentaires compte tenu de l'explosion des prix du marché ;

Considérant qu'il est urgent de redonner aux collectivités les moyens de fonctionner correctement, ainsi que de leur permettre de retrouver une autonomie financière et d'engager les investissements publics massifs attendus de nos concitoyens ;

Considérant qu'il est urgent de trouver de nouvelles recettes sans grever le pouvoir d'achat des classes moyennes et des classes populaires, déjà fortement impactées par les crises qui se sont succédé depuis mars 2020 ;

Considérant les préconisations faites dans le rapport présenté par Nicolas BONNET OULALDJ et Paul SIMONDON, relatif à l'« Avenir des finances locales à Paris : des propositions pour un système plus juste, social et écologique » ;

Considérant que les propositions qui y sont effectuées n'auront d'effet que sur nos concitoyens les plus aisés, ceux-là mêmes qui se sont enrichis lors de ces différentes crises ;

Sur proposition des élu.e.s PCF, Élie JOUSSELLIN, Laurence PATRICE, Philippe Guttermann, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

La Maire de Paris demande au Gouvernement d'agir immédiatement pour :

- *l'instauration d'une progressivité des DMTO par un taux plus élevé pour les biens de luxe ;*
- *l'augmentation de la taxe sur les logements vacants en la multipliant par quatre ;*
- *le déplafonnement de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;*
- *la création d'une taxe sur les bureaux vacants additionnelle à la taxe locale sur les bureaux ;*
- *le déplafonnement de la taxe de séjour sur les palaces et les hôtels de luxe afin de se situer au même niveau des autres métropoles internationales ;*
- *l'instauration d'une progressivité des DMTO par un taux plus élevé pour les biens de luxe.*

La Maire de Paris demande au Gouvernement de changer de modèle fiscal en utilisant tous les leviers :

- *en rétablissant un lien fiscal entre les citoyens et les collectivités locales qui prendrait en compte dans son calcul leur situation économique, en particulier celle des plus riches ;*
- *en rétablissant un véritable lien fiscal entre les entreprises et le territoire afin d'instaurer une juste contribution de celles-ci au financement public local, qu'il s'agisse de dépenses d'infrastructures ou d'équipements publics, comme l'éducation, les loisirs, les sports, la santé ;*
- *en créant de nouvelles contributions afin de mieux taxer les bénéficiaires des multinationales et de faire davantage contribuer l'économie numérique, de réguler par une taxation le quick commerce et les dark kitchen.*

La Maire de Paris s'engage à œuvrer pour le rétablissement du consentement à l'impôt avec nos concitoyens afin qu'il se situe au cœur du contrat social par la présentation du budget parisien par l'exécutif dans tous les arrondissements lors de réunions publiques régulières.

M. CLERWALL, en faisant référence aux mots prononcés par le président de la République, observe que « le temps de l'abondance » n'est plus d'actualité pour un grand nombre de Français.e.s depuis longtemps. Compte-tenu de l'orientation de la politique fiscale actuelle du Gouvernement, il est urgent de retravailler au renforcement de la solvabilité fiscale et financière des collectivités territoriales. Plus que de « pouvoir d'achat », il est question de « pouvoir vivre » dans la crise économique, sociale et écologique à laquelle le pays est confronté. Il est nécessaire de trouver des solutions stables et résilientes avec autant de progressivité et de pérennité que possible.

Dans cette optique, prises individuellement les mesures proposées par le vœu du groupe communiste ont beaucoup de sens, et M. CLERWALL salue, à ce propos, le travail de Nicolas BONNET-OULALDJ et de Paul SIMONDON. Elles ont aussi beaucoup de sens dans une optique de réforme du régime fiscal d'ensemble qui tienne compte des inégalités sociales de plus en plus brutales. En revanche, il est utile de rappeler que le levier pour changer radicalement la situation est dans les mains de l'État. Cela ne constitue pas un problème en soi, car il est parfaitement légitime de proposer, au sein d'un Conseil d'arrondissement, des vœux qui s'adressent au Gouvernement. Cependant, les propositions présentées demandent un changement de régime fiscal d'ensemble au niveau de la France, ce qui implique de dépasser les frontières de la Ville de Paris et de travailler de concert avec les autres collectivités territoriales. Le vœu du groupe communiste appelle à l'établissement d'un véritable lien fiscal entre les entreprises et les territoires, mais aujourd'hui la géographie économique est tellement complexe qu'il est impossible de le faire uniquement au niveau parisien. En attendant la suite des travaux, le groupe Écologie pour Paris 10 a donc décidé de s'abstenir. Entre-temps, M. CLERWALL invite à mettre en œuvre la pédagogie présentée dans le dernier alinéa du vœu, qui constitue une mesure de démocratie locale très favorable aux Parisien.ne.s.

M. FÉRAUD souligne que le budget des collectivités locales est, depuis plusieurs années, soumis à une forte pression. La Ville de Paris n'y échappe pas. Alors qu'elles sont à l'origine de l'essentiel de l'investissement public en France en charge du service de proximité en lien avec le quotidien des Français.e.s, les collectivités locales se trouvent dans une situation financière difficile. Quoi qu'en dise le Gouvernement, le budget 2023 consacré aux communes, aux départements et aux régions vient d'être défini de « calamiteux » par l'Association des Maires de France. M. FÉRAUD salue ainsi, au nom du groupe Paris en Commun, le vœu du groupe communiste, qui s'appuie sur le travail réalisé par Nicolas BONNET-OULALDJ et Paul SIMONDON.

L'objectif des propositions émises dans ce vœu est de définir des moyens plus modernes et efficaces pour financer les collectivités locales, des moyens qui soient autonomes et démocratiques, en lien avec les suffrages des habitant.e.s. Il s'agit de créer une dynamique redistributive entre les collectivités et la richesse qui est créée sur leur territoire, plutôt que de transformer les villes en entités très largement dépendantes du bon vouloir de l'État et de ses contraintes. Il s'agit donc d'un vœu qui reprend des propositions profondément décentralisatrices, à rebours de la politique de centralisation forte qui est à l'œuvre aujourd'hui. Ce serait pour Paris et ses habitants une opportunité extrêmement positive, qui reposerait sur l'immense attractivité de la ville et qui ne coûterait pas un euro à l'État. Le groupe Paris en Commun votera avec conviction le vœu du groupe communiste, en espérant que le Gouvernement et les parlementaires reprendront certaines ou toutes les propositions qu'il contient.

M. DELPLANQUE estime que, dans le contexte actuel, il est nécessaire de trouver de nouvelles recettes pour continuer à investir de façon ambitieuse pour la ville et ses habitant.e.s. Le rapport présenté par Nicolas BONNET-OULALDJ et Paul SIMONDON, relatif à l'avenir des finances locales à Paris, est donc précieux. Les

propositions portées par le vœu communiste pour un système plus juste, social et écologique, constituent des pistes intéressantes, et les élu.e.s du groupe Génération.s voteront en sa faveur.

Ces pistes doivent permettre de retrouver une épargne brute suffisante pour continuer à investir et préparer Paris au réchauffement climatique, ainsi que pour renforcer les solidarités dans une période où les habitant.e.s les plus fragiles sont inquiets pour leur qualité de vie. Les élu.e.s du groupe Génération.s attendent d'ailleurs avec impatience les résultats de la mission d'information et d'évaluation sur « Paris 50 degrés », qui débutera la semaine prochaine. Cependant, ils savent déjà que des investissements seront nécessaires pour adapter les logements en amplifiant, par exemple, le dispositif « Éco-rénovons Paris » et en continuant le travail commencé sur l'isolation des logements sociaux. Un prêt de 50 millions d'euros supplémentaires sera également nécessaire pour renforcer la végétalisation de la ville, notamment dans le cadre du dispositif « Embellir Paris ».

Le rapport offre donc des pistes intéressantes, comme l'augmentation de la taxe touristique sur les palaces et de celle sur les logements vacants qui permettrait une augmentation des recettes pour une plus juste répartition des richesses. Toutes les propositions du vœu vont dans ce sens, mais elles nécessitent toutes une action de la part du Gouvernement. Le groupe Génération.s pense que le vœu offre aussi l'occasion de se questionner collectivement sur les pistes que la Ville peut activer directement pour dégager des marges de manœuvre au sein de son budget. Un des leviers les plus évidents est la taxe foncière, payée seulement par les propriétaires, soit 30% des Parisien.ne.s. Elle est aujourd'hui très basse à Paris, comparée aux autres grandes villes françaises, alors même que le prix de l'immobilier est très élevé. À titre d'exemple, l'augmentation de la TF de 1 point aurait un impact d'environ 30 euros par an pour une famille propriétaire d'un trois-pièces dans le 10^e arrondissement. L'impact ne serait pas le même pour un multipropriétaire bailleur et apporterait une recette complémentaire de 80 millions d'euros au budget de la Ville pour accompagner ses politiques sociales et écologiques. Des mesures de dégrèvement, voire d'exonération, existent pour les propriétaires les plus modestes vivant depuis longtemps dans leur logement. Le groupe Génération.s estime que l'augmentation de la taxe foncière devrait être questionnée pour élaborer le prochain budget de la Ville, en particulier si le vœu du groupe communiste était présenté au prochain Conseil de Paris.

Mme CORDEBARD observe qu'il s'agit d'un débat difficile à conclure, et même à compléter, au stade actuel. En revanche, il invite les élu.e.s à s'interroger à nouveau sur le rôle de leur ville et son rapport avec l'État. Il existe une tendance, qui s'est considérablement aggravée lors du dernier quinquennat, à baisser considérablement les dotations des collectivités locales en les accusant de manière systématique de gaspiller l'argent public. La Ville de Paris est confrontée à une équation budgétaire extrêmement complexe, et Paul SIMONDON doit s'évertuer chaque jour, avec l'ensemble des groupes de la majorité, à trouver un équilibre financier par des solutions qui pèsent le moins possible sur les Parisien.ne.s les plus fragiles. Comme l'a rappelé Rémi FÉRAUD, la municipalité assiste, mesure après mesure, proposition après proposition, au

désengagement de l'État, qui diminue les ressources des collectivités en les mettant dans l'incapacité de poursuivre leur politique de gestion locale.

Il est nécessaire que les collectivités locales reprennent le dialogue avec l'État, dont le discours actuel est, à peu près, « on vous coupe les vivres et on vous laisse vous débrouiller tout seules ». Il faut se rappeler, par exemple, que Paris et la Seine-Saint-Denis assurent 70% de l'effort d'hébergement social à l'échelle de la France ; que dans les quartiers parisiens d'énormes différences de revenu subsistent et que des disparités importantes existent entre des familles vivant sur le même territoire. Le pari de la mixité sociale est mis à mal par les décisions successives prises par le Gouvernement. Un certain nombre d'entre elles ont également pour conséquence directe d'enlever aux collectivités locales toute capacité de choisir leur politique. C'est un recul très grave de la démocratie que de considérer que les gens qui votent à l'échelle d'une collectivité ne peuvent plus choisir leur politique, puisqu'ils n'en ont plus les moyens. Pour toutes ces raisons, Mme CORDEBARD considère que le vœu du groupe communiste est tout à fait pertinent. Il n'existe aucune raison de faire porter uniquement par les Parisien.ne.s les efforts de la démarche de reconstitution de l'équilibre budgétaire.

Le vœu est adopté à l'unanimité (5 Écologie pour Paris 10 + Bertil FORT abstention).

Mme CORDEBARD invite M. JOUSSELLIN à présenter le cinquième vœu inscrit à l'ordre du jour.

Avant de présenter son vœu, **M. JOUSSELLIN** déclare que le groupe communiste accepte l'amendement que Mme SCHERER proposera à la suite de son intervention.

Vœu présenté par les élu.e.s PCF, Élie JOUSSELLIN, Laurence PATRICE et Philippe GUTTERMANN, relatif à un usage intercalaire de l'immeuble du Tapis Rouge

Considérant la crise sociale que nous traversons et l'inflation que subissent de nombreux Parisiennes et Parisiens ;

Considérant que de nombreuses familles se retrouvent en ce début d'année scolaire sans logement ;

Considérant que dans son article 27-3, la convention internationale des droits des enfants stipule que l'État doit s'assurer que les familles puissent bénéficier d'un logement ;

Considérant qu'un nombre grandissant de familles risquent de se retrouver à la rue à l'hiver, dans des situations préoccupantes ;

Considérant que la Ville de Paris a réquisitionné à deux reprises le gymnase Marie Paradis (de novembre à février et de mai à juillet) l'an passé et que cela a permis à de nombreuses familles de trouver refuge et un peu de dignité ;

Considérant toutefois que si la mise à l'abri des familles doit être notre priorité absolue, nous devons trouver les solutions de permettre aux enfants de continuer également à faire du sport ;

Considérant l'augmentation du nombre de demandes non pourvues chaque soir auprès du 115 (1213 en moyenne quotidienne sur la première semaine de septembre dont 912 pour des personnes en famille) ;

Considérant les immeubles vides dans le 10e ;

Considérant l'immeuble du Tapis Rouge, rue du Faubourg Saint-Martin, vide depuis plusieurs années ;

Considérant le projet de cinéma en ce lieu qui est aujourd'hui stoppé ;

Considérant le besoin de chercher toutes les solutions pour reloger, et au moins héberger, les familles qui en ont besoin

Le conseil d'arrondissement du 10e, sur proposition des élu.e.s PCF, Elie Joussellin, Laurence Patrice et Philippe Guttermann, émet le vœu :

- ***que la Maire de Paris interpelle de nouveau le Gouvernement pour obtenir le droit de réquisition ;***
- ***que la Mairie de Paris lance des négociations avec le propriétaire du Tapis rouge, rue du Faubourg Saint-Martin pour qu'un usage intercalaire puisse être installé ;***
- ***qu'en cas de refus du propriétaire, la Ville de Paris puisse envisager l'éventualité d'une expropriation ;***
- ***que la Mairie de Paris recherche toutes les solutions pour héberger l'ensemble des familles, sur l'ensemble du territoire parisien ;***
- ***que la Ville de Paris organise avec l'ensemble des acteurs associatifs et publics les états généraux du sans-abrisme afin d'évaluer l'ensemble des dispositifs et des mesures existantes et d'aboutir à des recommandations discutées avec l'État pour une réponse mieux adaptée aux besoins des publics du territoire parisien.***

Mme SCHERER tient à rappeler qu'au moment de la crise sanitaire, un certain nombre d'hôtels parisiens avaient passé des partenariats avec des opérateurs sociaux pour héberger les personnes à la rue. Depuis le printemps dernier, les hôteliers ont exprimé leur souhait de revenir à leurs activités premières, ce qui a fait

baissé mécaniquement l'offre d'hébergement, ce qui contribue à dégrader la situation du sans-abrisme à Paris. En effet, si les hébergements d'urgence existent, ils sont souvent temporaires et parfois très éloignés du lieu où les personnes qui les demandent ont commencé à refaire leur vie. Le problème se pose tout particulièrement pour les familles qui ont des enfants scolarisés. Comme il est précisé dans le vœu du groupe communiste, la part des familles dans les appels quotidiens au 115 est en très nette augmentation. Les dernières données qui ont été communiquées par le Samu social, relatives à l'activité du mois d'août, indiquent que sur les 1 053 personnes qui l'ont sollicité quotidiennement en moyenne, 777 étaient en famille, soit 236 familles dont seulement 25 ont obtenu des propositions d'hébergement temporaire.

La mission d'urgence sociale, mise en place par la Ville de Paris, a élaboré un dispositif d'évaluation des situations particulières avec les nouveaux Espaces Parisiens de Solidarité (EPS) et la Permanence Sociale d'Accueil (PSA) Gauthey, pour prendre en charge socialement les familles. 21 d'entre elles ont ainsi pu être orientées vers des hébergements. Le constat est cependant que la capacité de la Ville est très limitée et que les signalements qui sont réorientés vers le 115 ou la DRIHL restent pour l'essentiel sans réponse. Si le traitement des situations de sans-abrisme relève de la responsabilité de l'État, il est de la responsabilité des élu.e.s locaux de ne pas laisser des gens à la rue. Pour cette raison, toutes les propositions qui peuvent aider à trouver des lieux d'hébergement sont les bienvenues, qu'il s'agisse d'en faire un usage intercalaire ou définitif. Cependant, Mme SCHERER estime qu'il est également important de vérifier si les dispositifs qui existent déjà fonctionnent, et propose donc de compléter le vœu par l'amendement suivant :

« que la Ville de Paris organise avec l'ensemble des acteurs associatifs et publics les États généraux du sans-abrisme afin d'évaluer l'ensemble des dispositifs et des mesures existantes et d'aboutir à des recommandations, discuter avec l'État pour une réponse mieux adaptée aux besoins des publics du territoire parisien ».

Mme JUILLET rappelle que, chaque soir à Paris, le 115 reçoit des milliers de demandes, dont plusieurs centaines proviennent de familles. Le parc existant, géré par le Samu social, ne suffit pas à répondre aux besoins grandissants de places. Comme Mme SCHERER l'a précisé, la fermeture des hôtels à l'hébergement ne fait qu'aggraver la situation à l'approche de l'hiver. Cette situation affecte toute la ville, mais le 10^e est particulièrement touché puisqu'il est le deuxième arrondissement fournisseur de signalements de personnes à la rue.

Cependant, le 10^e est également un arrondissement particulièrement solidaire, qui prend pleinement ses responsabilités pour aider les personnes qui dorment à la rue. Il a souvent souffert du manque de volonté et de déterminisme politique du Gouvernement, mais il ne manque pas d'acteurs locaux ni de dynamisme associatif et humanitaire, de solidarité, de volonté d'avancer avec tous ses partenaires. Il s'agit, par ailleurs, d'un sujet qui est au cœur du futur contrat de prévention et de sécurité de l'arrondissement. Et si la question du sans-abrisme se heurte à la lenteur, voire à la torpeur gouvernementale, elle se heurte également au

manque de lieux. L'usage de l'intercalaire a fait ses preuves comme facteur de stabilisation des familles et des publics isolés, lorsque, par exemple, la CCI a transformé en CHU un lieu de distribution alimentaire géré par l'Armée du Salut. Pour ces raisons et pour celles évoquées par Mme SCHERER, le groupe Paris en Commun votera en faveur du vœu déposé par le groupe communiste.

Mme DUMOULIN indique que la Fédération des acteurs de la solidarité sonne l'alerte au vu du projet de loi de finances 2023, qui présente une hausse du budget pour l'hébergement d'urgence, mais aussi une baisse du nombre de places. Ainsi, la Fédération des acteurs de la solidarité appelle le Gouvernement « à ne pas revenir à une funeste gestion de l'hébergement d'urgence au thermomètre ». La situation est déjà très critique pour les familles et les personnes isolées. La municipalité est confrontée à une crise chronique qui bloque, voire interrompt, les parcours de sortie de la rue.

Mme DUMOULIN rappelle que, dans le 10^e arrondissement, l'utilisation légitime des gymnases avait été compliquée pour les associations sportives. Pour cette raison, l'utilisation de l'espace du Tapis Rouge, bien que laissé vide depuis un certain temps, risque d'être assez problématique. Le groupe Génération.s est d'accord pour redemander à l'État que la Ville soit dotée d'un droit de réquisition, mais il ne pense pas que cette demande sera exaucée. Il est donc souhaitable d'engager des discussions avec le propriétaire du Tapis Rouge pour le convaincre à collaborer, dans l'espoir qu'il ne soit pas nécessaire d'avoir recours à une éventuelle expropriation. Le groupe Génération.s est très favorable au vœu déposé par les élu.e.s communistes.

Mme CORDEBARD rappelle que 7 000 places d'hébergement ferment à Paris, alors qu'une arrivée massive de nouveaux migrants en provenance d'Afghanistan est constatée en ville. Les signalements de familles à la rue existent à l'échelle parisienne dans des proportions inquiétantes, puisqu'il est question de 800-900 personnes en famille qui sont sans-abri en ce moment. La mobilisation est donc tout à fait nécessaire, face au devoir de Paris, des institutions et de l'État de répondre à leurs obligations. Mme CORDEBARD voudrait lever « un impensé », suivant la formule d'Emmanuel GREGOIRE, car l'État refuse de discuter avec la municipalité de l'hébergement des personnes sans droit ni titre. Or, la réalité est que, sur le territoire parisien, il existe un grand nombre de gens à la rue qui sont sans droit ni titre, mais qui ont besoin d'être mis à l'abri. Tant que la Ville de Paris et l'État ne parleront pas du même sujet, ils ne réussiront pas à régler le problème de ces personnes.

Mme CORDEBARD espère que le Tapis Rouge constituera une réelle opportunité d'héberger des gens sans-abri, mais elle espère également qu'il sera possible de construire des circuits d'hébergement et de logement qui puissent éviter à la municipalité de se trouver dans une impasse, comme c'est le cas aujourd'hui. La Ville de Paris n'a pas vocation, année après année et dans des conditions qui empirent, à réitérer toujours la même demande et à entendre toujours une réponse qui porte sur un autre sujet. C'est bien ce que fait l'État aujourd'hui, en répondant aux demandeurs d'asile qui ont des titres de séjour, mais en ignorant les milliers

de personnes qui n'en ont pas, mais qui existent pour autant et ont besoin que la France effectue le travail humanitaire qui faisait autrefois sa fierté. Madame la Maire invite fortement les élu.e.s à soutenir le vœu du groupe communiste.

Le vœu est adopté à l'unanimité (1 abstention : Bertil FORT).

Mme CORDEBARD invite M. FORT à présenter le sixième et dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. FORT présente le vœu.

Vœu présenté par Bertil FORT, rattaché au groupe Indépendants et Progressistes, relatif aux efforts pour tendre vers la sobriété énergétique à Paris

Considérant le plan de sobriété énergétique du Gouvernement, annoncé le 8 juillet 2022 ;

Considérant le cycle de concertations engagé depuis le début de l'été par le Gouvernement à travers six groupes de travail interministériels, en particulier le groupe « Collectivités territoriales » ;

Considérant l'étude prévisionnelle de RTE pour l'hiver 2022-2023, rendue publique le 14 septembre 2022 ;

Considérant les annonces de la Maire de Paris sur la sobriété énergétique à Paris, le 14 septembre 2022 ;

Considérant les situations géopolitique et économique inédites, entraînant une augmentation extrêmement importante des prix du gaz et de l'électricité en Europe ;

Considérant les nombreuses actions engagées par le Gouvernement en juillet, notamment le cycle de concertations jusqu'à fin septembre avec les collectivités territoriales pour parvenir à des propositions de mesures opérationnelles efficaces ;

Considérant la nécessité de monter une administration publique exemplaire en matière de sobriété énergétique ;

Considérant la formation inégale des agents de la Ville aux écogestes selon les arrondissements parisiens ;

Bertil FORT émet le vœu :

- **que le plan de sobriété énergétique annoncé par la Ville de Paris soit enrichi à l'aune des résultats de la concertation du groupe de travail « Collectivités territoriales », publiés fin septembre ;**
- **que chaque arrondissement parisien puisse communiquer la déclinaison locale du plan de sobriété énergétique ;**
- **que l'ensemble des agents de la Ville soit sensibilisé aux écogestes par des formations dans tous les arrondissements.**

Mme VASA observe que, dans un contexte où l'impact de la hausse des prix de l'énergie pèse sur les particuliers, et en dépit du fait que la baisse des dotations de l'État enlève des marges de manœuvre aux collectivités locales, celles-ci n'ont pas attendu les conclusions du groupe de travail lancé par le Gouvernement pour prendre des initiatives. Maintenant, l'État les invite à former leurs agents à réaliser des écogestes. Sensibiliser à l'importance des écogestes c'est bien, mais le travail mené par la municipalité depuis des années porte sur des actions bien plus structurelles. Pour faire des vraies économies d'énergie, il est nécessaire de s'attacher à de gros chantiers, comme l'aménagement du territoire, les transports en commun, la rénovation thermique massive de l'habitat et la politique agricole. Les élu.e.s du groupe Écologie pour Paris 10 attendent les conclusions du groupe de travail lancé par le Gouvernement, mais les premières pistes que celui-ci indique ne semblent pas constituer un programme très ambitieux. Suivant le principe de « qui peut le plus, peut le moins », ils s'abstiendront sur le vœu présenté par M. FORT.

M. JOUSSELLIN rappelle que, depuis la création en 2003 du marché unique d'électricité en Europe, les prix de l'énergie n'ont cessé d'augmenter, alors qu'en ouvrant le marché à la concurrence cette mesure était censée permettre de baisser les coûts. La guerre en Ukraine a entraîné une réelle explosion des prix de l'énergie, et les Français.e.s subissent cette hausse exorbitante et s'inquiètent des pénuries qu'ils pourraient vivre cet hiver. Il est du devoir des pouvoirs publics de montrer l'exemple en adoptant des plans de sobriété ambitieux, et pas aux classes populaires de payer le prix de la folie guerrière de Vladimir Poutine. Les élu.e.s communistes saluent, à ce propos, les annonces faites par la maire de Paris pour réduire la consommation d'énergie.

Toutefois, M. JOUSSELLIN tient à souligner que, depuis de trop nombreuses années, les gouvernements successifs n'ont pas suffisamment agi pour garantir l'indépendance de la France en matière d'approvisionnement en gaz et en électricité. C'est un objectif qui, au contraire, devrait aujourd'hui mettre tout le monde d'accord. Si le vœu de M. FORT va dans le bon sens, les élu.e.s communistes ne peuvent que regretter que le Gouvernement soutenu par leur collègue de l'opposition n'ait eu comme volonté en 2017 que de réduire la part du nucléaire. Son annonce de nationaliser EDF est une farce, puisque cette nationalisation ne changera pas le statut de l'entreprise. Les élu.e.s communistes souhaitent une véritable maîtrise de l'énergie dans son ensemble et proposent la création d'un pôle public qui permette

l'appropriation sociale grâce à de nouvelles nationalisations. Pour revenir au vœu de M. FORT, s'il va dans le bon sens, il ne propose cependant rien de nouveau et reste sur une trajectoire inchangée depuis 20 ans. Pour ces raisons, ils ne le voteront pas.

Mme JOUBERT se dit ravie que le gouvernement Macron 2 se soit converti à l'écologie, mais elle trouve particulièrement cocasse qu'il demande aux collectivités locales de s'engager tout en leur retirant les moyens pour le faire. Le vœu de M. FORT demande que la Ville fournisse des efforts à court terme, afin de réduire de 10% la consommation d'énergie sur les deux prochaines années par rapport à 2019. Cependant, la Ville n'a pas attendu les annonces de la Première ministre pour agir. Depuis l'adoption de son premier Plan Climat, primé par les Nations-Unies, la Ville a investi 1 milliard d'euros dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses bâtiments et pour sortir des énergies carbonées. Depuis 2014, ce sont 10 milliards d'euros que la Ville a investis dans la transition énergétique, pour rénover des logements sociaux, pour l'éclairage public et pour la création du fonds de solidarité pour le logement.

Tout récemment, Anne HIDALGO a annoncé un plan d'urgence pour la sobriété énergétique avec trois mesures : la baisse des températures dans les bâtiments de la Ville à 18 degrés (-1 degré), le décalage d'un mois de la saison de chauffe hivernale et la baisse de l'intensité de l'éclairage public. L'objectif est de réaliser 60 Gwh d'économies d'énergie, soit plus de 80% de l'objectif de 10% d'économie demandé par le Gouvernement. Le 10^e arrondissement s'est d'ailleurs doté d'une feuille de route pour le climat en 2018, dont la révision sera lancée le 6 octobre en mairie. Non seulement les agents sont déjà formés aux enjeux climatiques, mais les élu.e.s le sont également. Mme JOUBERT a suivi une formation dans le cadre du Plan Climat Énergie une semaine plus tôt. La municipalité va déjà bien plus loin que les premières pistes issues de la concertation du groupe de travail voulu par le Gouvernement et, pour cette raison, le groupe Paris en Commun ne votera pas le vœu de M. FORT.

Mme CORDEBARD indique que le groupe Paris en Commun ne votera pas le vœu de M. FORT pour les raisons déjà évoquées, mais aussi parce que, depuis la première élection d'Anne HIDALGO, l'ensemble des mesures qui ont pour objectif la transformation écologique de la ville sont combattues par les groupes de l'opposition qui, à chaque étape, essaient d'empêcher la municipalité de prendre les décisions qui s'imposent. Mme CORDEBARD souhaite, à ce propos, remercier Anne HIDALGO, l'ensemble de ses équipes et de sa majorité municipale pour tous les obstacles qu'ils ont franchis avec succès. Elle souhaite également les remercier pour leur plaidoyer permanent afin de disposer de moyens supplémentaires et accélérer la transition écologique de la ville.

Madame la Maire voudrait également renvoyer la leçon qui est donnée aujourd'hui aux collectivités locales par le Gouvernement, et l'encourager à revoir sa copie, à ne plus voter à l'échelle européenne contre toutes les mesures qui permettraient d'avancer plus vite et à ne pas ralentir la transition écologique en écoutant trop souvent les lobbies financiers. Elle voudrait surtout lui demander d'emboîter le pas des collectivités

locales, pour leur permettre de continuer à disposer des moyens pour garder des villes vivables, sauver une partie de leur biodiversité et permettre aux gens de continuer à vivre dans leur pays sans avoir besoin de migrer.

Le vœu est rejeté (10 Paris en Commun + 2 Génération.s + 3 PCF contre ; 5 Écologie pour Paris 10 abstention).

Mme CORDEBARD remercie les élu.e.s et le public, et clôt la séance en annonçant que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le jeudi 3 novembre 2022.

La séance est levée à 22h30.

Signature 	Signature 
Alexandra CORDEBARD Maire du 10 ^e arrondissement	Léa VASA Conseillère de Paris et déléguée dans le 10 ^e arrondissement Secrétaire de séance